

Fiche action		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource						
Intitulé de l'action (OS1_1_1)		Accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques							
But (OS1_1)		Définir des techniques d'abreuvement et d'irrigation qui s'adaptent à la ressource							
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : règle n°3 et 7 et dispositions associées - dispositions 6, 14, 49 et 67		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☒ Travaux ☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Le 1er CTMA (2016-2020) a permis de réaliser 158 Diagnostics Individuels d'Exploitation sur l'ensemble du territoire du bassin de la Briançonne. 36 projets de mise en défens de berges et création de points d'abreuvement ont abouti depuis 2016 sur le BV de la Briançonne (28,5 km de clôture, 109 abreuvoirs et 46 zones de franchissement). Dans la période du 1er cycle (2023-2025) de ce CTMA, 52 DIE ont été réalisés ainsi que 4 Accompagnements Individuels. Une étude de définition des trames vertes et bleues ainsi qu'une étude sur le ruissellement ont été réalisées. Il serait donc intéressant de répondre aux problématiques soulevées dans ces études en travaillant sur les secteurs où des plantations de haies sont nécessaires pour restaurer les corridors écologiques de la trame verte et pour limiter le ruissellement lié aux pratiques agricoles (limiter l'érosion des sols). Les agriculteurs sont en demande d'accompagnement sur ces thématiques et il reste encore des secteurs à améliorer pour répondre à la pression "morphologie".							
Objectif général		- Etablir un cahier des charges et l'utiliser pour définir les pratiques agricoles à améliorer et les adapter à la ressource (DIE) - Accompagner les agriculteurs dans leurs projets (travaux clôtures et abreuvement + plantations de haies) - S'adapter aux besoins des exploitants en conservant une attention particulière sur la ressource							
Priorités		ME Priorité 1 : Ligourie, Roselle et Briançonne amont ME Priorité 2 : Breuilh ME Priorité 3 : Briançonne aval							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	LPO CEN N-A LM	Autre(s)	Prestataires potentiels : Opérateurs agricoles LPO			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Diagnostics agricoles		Diagnostic conseils : 450€/j x 3 j = 1 350€ / diag					Briançonne amont Roselle Ligourie 0 €	Roselle Breuilh Briançonne aval 10 800 €	Roselle Breuilh Briançonne aval 10 800 €
Travaux de plantations de haies (hors AAP)		Plantations de haies : 4 projets de plantations/an. 500 ml en moyenne /exploitation 15€ TTC/ml clôtures : 5€ x 2 000 ml = 7 500€ / an suivi : 15% de 37 500€ : 5 625€/suivi					4 projets 37 500 €	4 projets + 2 suivis 48 750 €	4 projets + 1 suivi 43 125 €
Travaux agricoles liés à la protection des berges et à l'abreuvement (hors AAP)		Travaux agricoles : Mise en défens de berges Abreuvement Moy : 8 000€ / projet					8 projets 64 000 €	10 projets 80 000 €	10 projets 80 000 €
Coût total estimatif pour les 3 ans		374 975 €					101 500 €	139 550 €	133 925 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Diagnostics : - 2ème partie du CTMA (2026 - 2028) : L'animation de cette seconde période sera réalisée sur les sous-bassins en priorité 1 et 2. De la même manière, en complément, les diagnostics dans les zones de captages en priorité 0 et 3 seront réalisées dans cette 2ème partie du CTMA. Travaux de plantations de haies : On considère que le SABV peut mettre en œuvre 4 chantiers de plantations de haies par an pour chaque année de cette seconde période. Ces travaux feront suite aux diagnostics ayant eu un volet "haie" dans leur diagnostic et en tenant compte de l'étude trame verte et bleue ou pour répondre à des problématiques ponctuelles de coulées de boue identifiées sur des communes du territoire. Des suivis seront prévus sur les plantations faites les années précédentes. Travaux agricoles (clôtures, abreuvoirs et franchissement) : la communication sera faite en même temps que les diagnostics par sous-bassin. En tenant compte des retours d'expériences, nous considérons qu'en moyenne un projet coûte 8 000€. Les suivis prévus dans l'OS9 permettront de suivre le gain écologique sur les cours d'eau suite à la réalisation des travaux.							
Taux d'aides possibles							☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
		Diagnostics	Plantations haies	Travaux agricoles					
Financeurs potentiels	AELB	50%	50%	40%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	165 088 €			
	Région N-A			20%		44 800 €			
	Département 87			20%		44 800 €			
	EUROPE / AAP		30%			38 813 €			
						299 980 €			
Taux MAXI 80%									
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - nombre de diagnostics réalisés - nombre d'exploitants touchés et surfaces - linéaire de haies plantées - linéaire de clôtures installés - nombre d'abreuvoirs et points de franchissement créés		Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - nombre de diagnostics réalisés - linéaire de haies plantées - nombre de projets agricoles		Objectifs : - 16 diagnostics - 6 km de haies plantés - 28 projets agricoles			

Fiche action n°2		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource					
Intitulé de l'action (OS1_1_2)		Informier et alerter sur le niveau de la ressource pour anticiper les périodes de manques						
But (OS1_1)		Définir des techniques d'abreuvement et d'irrigation qui s'adaptent à la ressource						
Liens SDAGE : 14C Liens SAGE Vienne : E4		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude	☐ Zones humides	☐ Travaux	☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement	
Situation actuelle		Dans la continuité de l'étude type HMUC menée en 2019 sur l'ensemble du territoire du SABV, et à la demande de plusieurs élus lors de la phase de concertation, il est proposé la mise en place d'échelles permettant d'apprécier les niveaux d'eau en périodes d'étiage. Dans cette étude, les masses d'eau de la Ligoure et de la Breuilh ressortaient en priorité 2. Une animation plus spécifique sera mise en oeuvre pour alerter la population sur les niveaux d'eau et sensibiliser le plus grand nombre à ce sujet (rencontres terrain, presse, site internet, réseaux sociaux, bulletin municipaux...). Cette action répond à la pression "hydrologie". De plus, une étude HMUC portée par l'EPTB Vienne est initiée depuis septembre 2022 sur le périmètre du SAGE Vienne.						
Objectif général		- Mettre en oeuvre un dispositif visuel permettant d'apprécier les niveaux d'eau et d'alerter la population - Utiliser l'ensemble des outils d'information pour alerter et sensibiliser la population sur les périodes de manques d'eau						
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Breuilh ME Priorité 2 : Roselle et Briance amont ME Priorité 3 : Briance aval						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne FDPDMA	Autre(s)	OFB Charente Eaux		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation pour le choix des stations : lien avec la fiche action OS5.1 OS9.1.4 (montant financier dans la fiche action OS9.1.4)		----						
Coût total estimatif pour les 3 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		Des échelles limnimétriques devront être dimensionnées pour pouvoir être des supports visuels des niveaux d'eau (périodes d'étiage). Il est prévu la mise en place de ces échelles limnimétriques sur les masses d'eau de la Ligoure, de la Breuilh et de la Roselle (3 échelles en moyenne par masse d'eau). Les montants pour cette action sont inscrits dans la fiche action OS9.1.4. Le choix des sites sera fait en concertation avec l'étude HMUC Vienne.						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financiers potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €			
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre d'échelles limnimétriques installées - nombre de publications pour alerter sur le manque d'eau ou le risque						

Fiche action n°3		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource						
Intitulé de l'action (OS1_1_3)		Evolution des pratiques culturelles							
But (OS1_1)		Définir des techniques d'abreuvement et d'irrigation qui s'adaptent à la ressource							
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 2 et 3 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		86 exploitants se sont engagés en MAEc pendant la période 2017-2019 sur le territoire du CTMA Briance soit 1 668 hectares engagés en MAEc à enjeux Eau sur ce territoire (4,4% de la SAU). 8 agriculteurs ont également pu bénéficier d'un accompagnement individualisé. La poursuite de la mise en oeuvre de MAEc sur ce territoire va permettre de continuer le travail de préservation des zones humides agricoles en accompagnant les agriculteurs dans leurs pratiques. Cette action est nécessaire pour obtenir un stockage d'eau dans le sol pour anticiper l'évolution de la ressource mais aussi pour garantir des pratiques plus vertueuses liées au maintien de l'élevage.							
Objectif général		- Préserver la ressource en eau grâce à la mise en place de pratiques agro-environnementales - Accompagner les exploitants agricoles pour améliorer leurs pratiques en s'adaptant à leurs besoins et à l'évolution de la ressource							
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Roselle et Briance amont ME Priorité 2 : Breuilh (PSE) ME Priorité 3 : Briance aval							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CEN N-A	Autre(s)	Prestataires potentiels : Opérateurs agricoles				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Accompagnements individuels Accompagnements collectifs MAEc (financées via le PAEc)									
Coût total estimatif pour les 3 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		Accompagnements individuels : Il a été estimé que 30% des DIE chiffrés dans la fiche OS1.1.1 pourraient déboucher sur des accompagnements individuels. En respectant les sous-bassins en priorités 1 pour les 3 premières années du CTMA. Pour la seconde partie du CTMA ce sont les sous-bassins en priorité 2 qui seront ciblés comme pour les DIE (cf. fiche OS1.1.1). Un attention particulière sera allouée aux périmètres de captage AEP prioritaires. Accompagnement collectifs : Ils pourront répondre aux formations obligatoires dans le cadre des MAEc (Financement hors CTMA, cadre PAEC) mais également être mobilisés à la suite des DIE. MAEc (action financée hors CTMA mais via le PAEc) : en attente PAEc							
Taux d'aides possibles					☒ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €					
	Conseil Régional N-A			0 €					
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi	-nombre d'accompagnements réalisés - nombre d'exploitants touchés -surface en zones humides intégrées dans ces accompagnements individuels - nombre de MAEc et surface de zones humides engagées en MAEc								

Fiche action n°		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource						
Intitulé de l'action (OS1_2_1)		Bien répartir les financements Harmoniser les financements en fonction des objectifs							
But (OS1_2)		Améliorer la cohérence des finances publiques							
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : règles n°3 et 7 et dispositions associées / dispositions 6,14, 49 et 67			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
			☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Plusieurs outils de financements existent, le SABV et ses partenaires mènent notamment une veille des différents Appels à Projets (AAP) permettant de compléter leur intervention. Plusieurs AAP peuvent être utilisés pour répondre aux objectifs de la stratégie du CTMA Briance : AAP "plantons des haies", AAP "Infrastrcutures Agro Ecologiques", AAP "Nature et Transition", AAP "continuité écologique"... Ces financements viennent compléter ceux proposés via le CTMA du bassin de la Briance. Une cohérence entre l'ensemble de ces financements sera recherchée.							
Objectif général		- Permettre le financement d'actions complémentaires à celles financées via le CTMA - Utiliser et harmoniser les différents types d'outils financiers pour répondre aux enjeux écologiques							
Priorités		Toutes les masses d'eau							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	LM CEN N-A PNR Millevaches	Autre(s)	AELB Région N-A DRAAF DDT 87			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Veille et mise en œuvre des AAP existants (Nature et transitions, IAE, haies, conitnuité, ...)		----							
Coût total estimatif pour les 3 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes) : la veille des outils financiers.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		-nombre de candidatures aux différents AAP -nombre de projets réalisés par AAP							

Fiche action n°		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource						
Intitulé de l'action (OS1_3_1)		Construire des partenariats et animer un réseau de professionnels plus variés							
But (OS1_3)		Définir et partager une stratégie consensuelle sur l'utilisation de l'eau							
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : règles n°3 et 7 et dispositions associées / dispositions 6,14, 49 et 67		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux			☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi		☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement	
Situation actuelle		Pour mener des actions efficaces sur ce volet agricole de manière général, le SABV a élaboré sa stratégie. Elle passe notamment par un cahier des charges pour les DIE, adapté à l'évolution de la ressource. Des prestations seront établies pour le volet agricole (agronomique) de ces DIE ouvertes à plusieurs opérateurs agricoles. Un PAEc à enjeux eau sera déposé par le SABV et sa validation par la DRAAF conditionnera l'animation et la mise en oeuvre des MAEc. Des COTECH agricoles seront organisés au moins une fois par an avec les différentes structures intervenantes sur ce volet agricole. .							
Objectif général		- Coordonner et réunir les différents acteurs agricoles (COTECH agricole) - Faire du lien entre les différents programmes et entre les acteurs - (PAEc, AAP,DIE, PSE,...)							
Priorités		Toutes les masses d'eau							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)		Prestataires potentiels : Opérateurs agricoles	
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation agricole (OS11.2.1) COTECH agricole : Lien avec la fiche action de l'OS8.1.2		----							
Coût total estimatif pour les 3 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action se traduit par l'organisation de réunions d'échanges (COTECH agricoles) et par la participation aux journées proposées par les différents opérateurs agricoles. Il n'y a pas de montant prévu pour cette fiche action puisqu'il s'agit d'une partie des missions de l'animation agricole déjà financée par les postes.							
Taux d'aides possibles							☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre de réunions de COTECH agricole - nombre de participations à des journées d'échanges / thématiques							

Fiche action		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques						
Intitulé de l'action (OS2_1_1)		Recenser les ouvrages en partenariats avec les usages et les statuts (dimension spatiale)							
But (OS2_1)		Définir des usages par ouvrage hydraulique							
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
			☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les ouvrages ont déjà pu être recensés sur les cours d'eau principaux du bassin de la Briance et sur certains petits affluents. En revanche, il reste encore des cours d'eau à prospecter pour compléter ce recensement. Des diagnotics de petits affluents devront être prévus pendant le CTMA.							
Objectif général		-Avoir une meilleure connaissance des ouvrages pour mieux adapter les interventions							
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Briance aval ME Priorité 2 : Breuilh, Roselle, Briance amont ME Priorité 3 :							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	FDPDMA 87	Autre(s)	DDT 87 OFB			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation du territoire Lien avec les actions de l'OS2.1		----							
Coût total estimatif pour les 3 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes) : la phase d'état des lieux et diagnostic de cours d'eau. Le recensement des obstacles à l'écoulement est réalisé pendant les phases de diagnostic des cours d'eau. Il peut également être mis à jour lors des prospections de terrain. Ces informations pourraient également venir alimenter le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement auprès de l'OFB. Les données concernant le statut des ouvrages, pour les obstacles relevant de la continuité écologique, sont collectées auprès de la DDT ou des archives départementales le cas échéant.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre d'ouvrages recensés - nombre de cours d'eau prospectés (ou nombre de km de cours d'eau)							

Fiche action		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques					
Intitulé de l'action (OS2_1_2)		Mettre à jour les bases de données et rencontrer les propriétaires						
But (OS2_1)		Définir des usages par ouvrage hydraulique						
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Cette action fait suite à la phase de terrain de recensement des ouvrages proposée dans le fiche OS2.1.1, une cartographie de ces ouvrages pourra être réalisée. Les ouvrages présentant des problématiques liées à la continuité écologique pourront faire l'objet d'une prise de contact avec les propriétaires (voire d'études : fiche OS2.1.4). Les cours d'eau déjà prospectés ont déjà pu être répertoriés sur SIG.						
Objectif général		-Avoir une meilleure connaissance des ouvrages pour mieux adapter les interventions						
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Briance aval ME Priorité 2 : Breuilh, Roselle, Briance amont ME Priorité 3 :						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	DDT 87			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la mise en œuvre des actions opérationnelles Lien avec les actions de l'OS2.1		----						
Coût total estimatif pour les 3 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes) : la phase de cartographie sur SIG suite aux prospections de cours d'eau. La prise de contact avec les propriétaires est indispensable pour la réalisation des projets. Elle peut se faire lors de réunion publique ou par des rendez-vous individuels.						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre d'ouvrages cartographiés - Nombre de propriétaires rencontrés						

Fiche action	OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques							
Intitulé de l'action (OS2_1_3)	Effacer avec accompagnement technique et financier si perte d'usages en argumentant auprès des propriétaires								
But (OS2_1)	Définir des usages par ouvrage hydraulique								
Liens SDAGE : Orientation 1		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée (58)		☐ Etude ☒ Travaux			☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi		☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		13 études pour restaurer la continuité écologiques de petits ouvrages (petite continuité), 8 chantiers de restauration de la petite continuité écologique et 13 études pour restaurer la continuité de seuils de moulins ont été réalisés pendant le 1er CTMA sur le bassin de la Briance. Les études terminées doivent maintenant faire l'objet de travaux en accompagnant les propriétaires selon l'arbre de décision. Certains travaux ont déjà été réalisés entre 2023 et 2025, dans la période du 1er cycle. D'autres ouvrages encore non traités mériteront de faire faire des études technico-économiques d'aide à la décision (cf fiche OS2.1.4). Le montant global de tous les travaux à réaliser s'élève à 2,6 M € mais il a été fait le choix de travailler uniquement sur les masses d'eau prioritaires (jeu sérieux élus) et sur les projets qui semblent le plus réalistes. Le SABV tiendra aussi compte de l'évolution de la réglementation qui peut diminuer ou augmenter le nombre de projets de ce type dans la seconde partie du CTMA. <i>Il est proposé d'ouvrir cette fiche à des aménagements sous conditions de l'arbre de décision.</i>							
Objectif général		- Restaurer la continuité écologique (trame bleue) en accompagnant les propriétaires - Cibler la meilleure solution technique de restauration de la continuité écologique avec un rapport coût/gain écologique optimal - Appliquer les éléments de l'arbre de décision pour accompagner les propriétaires selon les usages de leurs ouvrages							
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Briance aval ME Priorité 2 : Breuilh, Roselle, Briance amont ME Priorité 3 :							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV FDPPMA 87	Partenaire(s) signataire(s)				Autre(s)	OFB DDT 87		
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux d'effacements ou d'aménagements - petite continuité - grande continuité (seuils de moulins)		PETITE CONTINUITE : - 3 sites (Breuilh) - pont de la Croix du Vert (Blanzou) - passage busé Bachellerie (Blanzou) 2023 - seuil de Leyras (Blanzou) - 2 passages busés ruisseau de La Goutte (affluent Ligoure) 2025 - 2 passages busés Theil (affluent Ligoure) 2027 + 2028 - passage busé LE Noir (affluent Roselle) 2028 - 2 ouvrages Ribières (affluent Grde Briance) 2027						Seuil Mallefond : 60 000 €	Moulin Liberté : 250 000 €
		GRANDE CONTINUITE : - Moulin de Briansolle (Petite Briance) 2023 - Moulin du Burg (Petite Briance) - Moulin de Quatre (Briance aval) - Moulin aval St Paul (Briance aval) 2025 - Moulin de Combesse (Briance aval) - Moulin de Gravataud (Briance aval) 2026 - Hors AT - Moulin de Bonaret (Briance aval) - Seuil du Mallefond (Breuilh) 2027 - Moulin du Puy Robi (Breuilh) - Moulin du Maître (Ligoure) 2024 - Moulin de la Liberté (Ligoure) 2028 - seuils + buses Château de la Vergne (Ligoure) 2027 - Seuil Les Jarousses Blanzou 2028					Hors AT : Seuil Gravataud : 255 000 €	Ouvrage Theil : 90 000 €	Ouvrage Le Noir : 60 000 €
Coût total estimatif pour les 3 ans		900 000 €		0 €	0 €	0 €	255 000 €	270 000 €	375 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les travaux de restauration seront réalisés en suivant les priorités définies dans l'OS2 mais aussi selon le stade d'avancée des différentes études et projets. Le SABV accompagnera les propriétaires selon les conditions de l'arbre de décision pour réaliser le suivi administratif, financier et technique de leurs projets (accompagné par un bureau d'études pour la maîtrise d'oeuvre).							
Taux d'aides possibles							☒ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA		
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		0 à 90%		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	264 000 €		
		Conseil Régional N-A		10 à 30%			50 000 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne				TAUX MAXI 100% (selon les projets)	0 €		
		EUROPE / AAP		80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - nombre de projets réalisés - linéaire de cours d'eau restauré en km - taux d'étagement et taux de fractionnement à comparer aux objectifs du SAGE Vienne		Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - nombre d'ouvrages rendus franchissables		Objectifs : - 10 ouvrages rendus franchissables			

Fiche action n°	OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques							
Intitulé de l'action (OS2_1_4)	Prendre en compte les usages avec un positionnement d'intérêt général								
But (OS2_1)	Définir des usages par ouvrage hydraulique								
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☒ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle	13 études pour restaurer la continuité écologiques de petits ouvrages (petite continuité), 8 chantiers de restauration de la petite continuité écologique et 13 études pour restaurer la continuité de seuils de moulins ont été réalisés pendant le 1er CTMA sur le bassin de la Briance. Les études terminées doivent maintenant faire l'objet de travaux en accompagnant les propriétaires selon l'arbre de décision. D'autres ouvrages encore non traités mériteront de faire faire des études technico-économiques d'aide à la décision. Le chiffrage pour ces nouvelles études a été fait en tenant compte de l'expérience du bilan du précédent CTMA et de l'évolution de la réglementation. Il est proposé d'ouvrir cette fiche à des aménagements sous conditions de l'arbre de décision.								
Objectif général	- Restaurer la continuité écologique (trame bleue) en accompagnant les propriétaires - Cibler la meilleure solution technique de restauration de la continuité écologique avec un rapport coût/gain écologique optimal - Appliquer les éléments de l'arbre de décision pour accompagner les propriétaires selon les usages de leurs ouvrages								
Priorités	ME Priorité 1 : Ligoure, Briance aval ME Priorité 2 : Breuilh, Roselle, Briance amont ME Priorité 3 :								
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	OFB DDT 87 FDPMA 87				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etudes continuité écologique - Etude petite continuité - Etude grande continuité (seuils)		coût moyen par étude : 5 000€TTC					1 étude Ribières (2 ouvrages) + 1 étude Bouloux 15 000 €	0 €	0 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		15 000 €		0 €	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action	Les études pour la restauration de la continuité écologique seront engagées sur les masses d'eau et sous-bassins en priorité 1 dans l'OS2, puis en priorité 2 dans la programmation. Ces études découleront d'échanges avec les propriétaires volontaires dans cette démarche. L'accompagnement des propriétaires par le SABV sera mis en place en suivant les conditions de l'arbre de décision (suivi administratif, technique et financier).								
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Taux d'aides possibles									
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	7 500 €					
	Conseil Régional N-A	20%		1 500 €					
	Conseil Départemental Haute-Vienne	0%		0 €					
	EUROPE / AAP			12 000 €					
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - Nombre d'études		Objectifs : - 3 études					
		- nombre d'études réalisées - taux d'étagement et taux de fractionnement à comparer aux objectifs inscrits dans le SAGE Vienne							

Fiche action n°		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques						
Intitulé de l'action (OS2_2_1)		Assurer la médiation entre les propriétaires et la DDT sur la mise en place des aménagements Atteindre une lecture commune de la réglementation pour faciliter les aménagements							
But (OS2_2)		Connaître et transmettre le corpus réglementaire							
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
			☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Une note de cadrage annexée au CTMA précise le fonctionnement avec les structures administratives (DDT, DREAL, OFB, EPTB) dans le but de travailler ensemble pour ce volet restauration de la continuité écologique. Cette note est un document rédigé et validé par tous ces partenaires, en tenant compte des remarques faites lors de la concertation, de l'arbre de décision et des différents échanges en Commission "réglement et financement".							
Objectif général		- Etablir un cadre de partenariat avec les structures administratives - Permettre aux propriétaires concernés d'obtenir un accompagnement adapté et juste réglementairement							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	HydroBV FDPPMA 87 OFB DDT 87				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Application note de cadrage Animation		-----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette note de cadrage a déjà été rédigée et en cours de validation par l'ensemble des partenaires concernés. Le but de cette fiche action est de pouvoir mettre en place une animation respectant ce cadre. Il n'y a pas de montant particulier pour cette fiche puisqu'il s'agit d'une partie de l'animation de territoire (déjà financée par les postes).							
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de Commissions "réglement et financement"							

Fiche action n°		OS2		Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques											
Intitulé de l'action (OS2_3_1)		Mettre en place un suivi adapté (N/N+1/N+2) en amont et en aval de l'ouvrage													
But (OS2_3)		Définir un suivi sédimentaire pour quantifier les gains dans la variabilité des habitats													
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition sassociée / disposition 2		Type d'action			Niveau d'effet attendu										
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☒ Analyse / suivi	☐ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement										
Situation actuelle		Dans le cadre de travaux de restauration de la continuité écologique, des suivis physico-chimiques et biologiques (IPR, I2M2, IBD, bivalves, ...) pourront être proposés. Ces suivis permettront d'estimer l'impact des travaux et d'analyser la réaction du milieu et de certains types d'espèces. Ils seront mis en place sur des sites définis au préalable suivant leur contexte (site vitrine par exemple), ou suite à la présence d'espèces patrimoniales (ex : présence d'Unio Crassus Courtillieri ou Potomida littoralis connues sur la Ligoure ou la Breuilh et localisation autour des ouvrages à préciser avant le lancement des travaux)													
Objectif général		- Suivre différents paramètres pour évaluer l'impact des travaux sur des sites témoins - Connaître davantage la réaction du milieu													
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Briançonnais ME Priorité 2 : Breuilh, Roselle, Briançonnais ME Priorité 3 :													
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		FDPMPA 87		Autre(s)		Associations naturalistes					
Détails financiers des actions															
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier											
				2023		2024		2025		2026		2027		2028	
liens avec la fiche OS9.1.3		----													
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Ces suivis sont déjà chiffrés dans la fiche action OS9.1.3. En préalable au lancement des travaux de restauration de la continuité écologique (OS2.1.3), certains sites seront identifiés, suivant le contexte et/ou la présence d'espèces patrimoniales (prospections à réaliser dans un périmètre défini autour de l'ouvrage) sur le cours d'eau, afin de bénéficier de suivis adaptés avant et après travaux. Cela permettra d'approfondir les connaissances sur l'évolution du milieu et de mieux appréhender la présence d'espèces patrimoniales susceptibles d'être impactées lors des travaux.													
Taux d'aides possibles										☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA					
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €									
		Conseil Régional N-A				0 €									
		Conseil Départemental Haute-Vienne													
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%		0 €									
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de suivis réalisés - Nombre de paramètres suivis - Résultats des suivis selon les paramètres													

Fiche action n°		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques				
Intitulé de l'action (OS2_3_2)		Etablir une communication adaptée au gain écologique de chaque solution aménagée					
But (OS2_3)		Définir un suivi sédimentaire pour quantifier les gains dans la variabilité des habitats					
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Pour communiquer sur les actions menées, il sera proposé des publications dans la presse, sur le site internet ou sur les réseaux sociaux, des panneaux de chantiers explicatifs, des visites sur sites... Et, pour certains chantiers, l'Oieau produira un film (avant, pendant et après travaux). Ce film pourra être utilisé pour communiquer auprès du grand public sur le site internet du SABV mais aussi pour les formations que met en place l'Oieau. D'autres films pourront être ajoutés au Webdocumentaire mis en oeuvre dans le cadre du CTMA Vienne médiane. Il est important d'insister également sur l'effet cumulatif de ces travaux à l'échelle d'un cours d'eau en valorisant les différentes opérations réalisées.					
Objectif général		- Expliquer les bénéfices des actions menées - Répondre aux interrogations des citoyens sur les opérations à venir, en cours ou réalisées - Sensibiliser un maximum de personnes					
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Briançe aval ME Priorité 2 : Breuilh, Roselle, Briançe amont ME Priorité 3 :					
Maitre(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	FDPPMA 87		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier			
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
outil de communication à envisager lien OS10.1.1		----					
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Il n'y a pas de montant financier affiché dans cette fiche action puisque des enveloppes sont déjà inscrites dans les fiches de l'OS 10.					
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)				
	Conseil Régional N-A						
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%				
	EUROPE / AAP						
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre d'articles publiés (presse, internet) - nombre de visites de chantiers faites - nombre de panneaux réalisés - nombre de films créés					

Fiche action n°		OS3		Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques											
Intitulé de l'action (OS3_1_1)		Acquérir des zones humides													
But (OS3_1)		Maitrise des pratiques et des usages													
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu										
		☐ Etude ☒ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☐ Animation			☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement										
Situation actuelle		Une continuité dans la stratégie et la politique du SABV et de ses partenaires dans le cadre des CTMA en faveur des zones humides est souhaitée. La stratégie s'oriente vers une extension des entités de gestion appartenant déjà au syndicat et à ses partenaires. Une maîtrise foncière induira une maîtrise de l'usage et bénéficiera aux zones humides, aux cours d'eau et autres éléments paysagers naturels associés. Une attention sera toute de même allouée aux opportunités et aux parcelles comprises dans les aires de captage AEP. Dans ce cas là, des communes ou intercommunalités pourront être acquéreuses de parcelles à enjeux. Lors du précédent CTMA, 34 ha de parcelles en zones humides ont pu être achetées pour mettre en place une gestion particulière pour chaque parcelle. Cette action doit se poursuivre pour avoir un impact efficace sur ces milieux humides. La maîtrise foncière de ces milieux fragiles est un atout pour leur préservation et pour garantir des zones humides fonctionnelles.													
Objectif général		- Préserver les zones humides et leurs rôles - Participer à la restauration de plusieurs milieux humides - Permettre une gestion adaptée													
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Roselle et Briance aval ME Priorité 2 : Breuilh et Briance amont ME Priorité 3 :													
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV CEN N-A LM		Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)		SAFER N-A Communes ou intercommunalités							
Détails financiers des actions															
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		2023		2024		2025		Calendrier					
										2026		2027		2028	
Acquisition de parcelles humides		Acquisition SABV										Briance aval (6,7 ha) 20 000 € 13,3 ha			
		Acquisition CEN										6,7 ha 20 000 € Briance amont Ligoure Roselle		40 000 € Briance amont Ligoure Roselle Breuilh	
Coût total estimatif pour les 6 ans		80 000 €		0 €		0 €		0 €		0 €		20 000 €		60 000 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		SABV : pour cette action, l'acquisition de parcelles riveraines de la Roselle et la Ligoure (priorités 1) puis sur la ME de la Briance aval sur les secteurs en PPRI pour conserver des ZEC sont visées. CEN : mise en place d'une animation foncière sur des milieux humides en déprise. De manière générale, les masses d'eau dégradées feront l'objet d'une attention particulière pour ces acquisitions foncières (Ligoure, Roselle, Briance amont). LM : l'animation foncière pour l'acquisition de milieux humides sera faite sur les masses d'eau Briance aval, Ligoure et Roselle, essentiellement pour compléter certains sites et en cohérence avec la TVB.													
Taux d'aides possibles										☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA					
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50% à 70%		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		52 000 €							
		Conseil Régional N-A		0 à 20%				4 000 €							
		Conseil Départemental Haute-Vienne		0 à 10%		2 000 €									
		EUROPE / AAP		0 à 30%		TAUX MAXI 80%									
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Surface de zones humides achetée - Nombre de site en acquisition - Usage et finalité du site				Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - superficie de zones humides acquises		Objectifs : - 26,7 ha de zones humides achetées							

Fiche action n°		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_1_2)		Passer des conventions de gestion ou de suivi							
But (OS3_1)		Maitrise des pratiques et des usages							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☒ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Dans le précédent CTMA, 34 personnes (soit 84 hectares en zones humides) ont adhéré au Réseau Zones Humides (RZH) géré par le CEN N-A. Ce travail va se poursuivre selon la volonté de l'ensemble des participants à la concertation. L'animation intègre également la réalisation des suivis et de la gestion des sites (contact avec les propriétaires et les exploitants agricoles, suivis des travaux, ...) sur les parcelles en convention de gestion ou en bail. Ce travail d'animation va se poursuivre et se renforcer avec l'animation développée par Limoges Métropole.							
Objectif général		- Préserver les zones humides - Accompagner et conseiller sur les pratiques de gestion par la réalisation de document (plan de gestion, notice ...) - Animer un réseau et sensibiliser							
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Roselle et Briance aval ME Priorité 2 : Breuilh et Briance amont ME Priorité 3 :							
Maître(s) d'ouvrage(s)		CEN N-A LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lien avec l'animation des réseaux (financement dans l'OS11.2.2)		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les propriétaires, exploitants ou communes, par leur adhésion aux différents réseaux, peuvent obtenir une visite technique de terrain, voire des documents de gestion pour les accompagner dans la gestion de leur milieu. Dans le cadre de conventions de gestion ou de baux, les propriétaires et/ou les communes délèguent la gestion de leurs parcelles au CEN N-A. Le CEN N-A et Limoges métropole mèneront l'animation qui conduira à la réalisation des plans de gestion (OS3.2.1+OS11).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre d'adhérents au RZH - Surface engagée et surface de zones humides							

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques					
Intitulé de l'action (OS3_1_3)		Accompagner les usagers (moyens et outils)						
But (OS3_1)		Maitrise des pratiques et des usages						
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées			Type d'action				Niveau d'effet attendu	
			☐ Etude ☒ Travaux	☒ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation		☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement	
Situation actuelle		Sur les sites acquis ou gérés par les différentes structures, des travaux de restauration vont être entrepris. Ces interventions sont nécessaires pour restaurer certains habitats et milieux à l'abandon ou en mauvais état, souvent, depuis des décennies. Des travaux de bucheronnage, de remise en pâture (clôtures), de création de mares... seront proposés selon le type de milieu. Redonner une fonctionnalité à ces zones permet de répondre à de nombreux enjeux liés à l'hydrologie, aux ruissellements et à la qualité de l'eau.						
Objectif général		- Préserver les zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides - Diversifier les milieux notamment en créant des réseaux de mares (trame bleue)						
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Roselle et Briance aval ME Priorité 2 : Breuilh et Briance amont ME Priorité 3 :						
Maître(s) d'ouvrage(s)	CEN N-A LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux zones humides + mares		Travaux CEN					10 ha 15 000 € Roselle Ligoure Briance amont	10 ha 15 000 € Roselle Ligoure Briance amont
Coût total estimatif pour les 6 ans		30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les montants proposés concernent les sites déjà acquis ou gérés et ceux dont l'acquisition ou la gestion est prévue dans ce CTMA. Le CEN N-A a une équipe technique qui intervient sur la plupart de leurs sites en gestion, et font appel à des entreprises spécialisées si besoin. Suite aux documents de gestion rédigés au préalable, le CEN adapte les travaux aux milieux et espèces présents sur chaque site.						
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		15 000 €			
	Conseil Régional N-A	20%			6 000 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne	25%			7 500 €			
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%		24 000 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Surface de zones humides restaurée - Présence d'espèces patrimoniales et indicatrices de la qualité des milieux (lien Ligero) - Qualité de l'habitat et fonctionnalité du milieu		Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - superficie de zones humides restaurée		Objectifs : - 20 ha de zones humides restaurées		

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_1_4)		Engager des actions de reconquête							
But (OS3_1)		Maitrise des pratiques et des usages							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 68			☐ Etude ☒ Zones humides ☐ Animation			☒ Action structurante			
			☒ Travaux ☐ Analyse / suivi			☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Certaines parcelles initialement en zones humides ont parfois été mal gérées par le passé (drainages, plantations de résineux, remblais...). Dans certains cas, des plantations de résineux (espèces non adaptées à ce type de milieu) ont pu être faites dans des zones très humides, il est intéressant de pouvoir remettre en état ces parcelles humides et leur redonner un fonctionnement naturel en adaptant la gestion forestière. De la même façon, certains drains pourront être retirés pour retrouver un fonctionnement hydrologique naturel avec une eau capable de s'infiltrer dans les sols. Il est donc primordial de redonner aux zones humides leurs fonctions initiales pour une meilleure gestion de la ressource en eau.							
Objectif général		- Mettre en œuvre des travaux de reconquête des milieux humides - Reconquérir des zones humides pour les rendre fonctionnelles afin de préserver la ressource - Travailler avec les propriétaires pour adapter la gestion des zones humides							
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Roselle et Briançe aval ME Priorité 2 : Breuilh et Briançe amont ME Priorité 3 :							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CEN N-A LM CRPF	Autre(s)				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux expérimentaux (retrait de drains, désenrésinement de ZH, ...)		SABV							10 ha 30 000 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		30 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Ces actions de reconquête des milieux humides seront ciblés sur les masses d'eau en priorité 1 et 2. Les travaux de retrait de drains et de désenrésinement sont des actions de reconquête des milieux nouvelles sur le territoire du CTMA. Elles nécessiteront une animation ciblée afin de convaincre les propriétaires des parcelles identifiées dans le diagnostic.							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	15 000 €			
		Conseil Régional N-A		20%		6 000 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP				TAUX MAXI 80%			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Surface de zones humides restaurée - Surface de désenrésinement - Linéaire de drains retirés (ou bouchés)		Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - Surface de zones humides restaurée			Objectifs : - 10 ha de zones humides restaurés		

Fiche action n°		OS3		Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques											
Intitulé de l'action (OS3_2_1)		Approfondir la connaissance des zones humides													
But (OS3_2)		Sensibiliser et communiquer													
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 64 et 68		Type d'action			Niveau d'effet attendu										
		☒ Etude ☐ Travaux			☒ Zones humides ☐ Analyse / suivi		☐ Animation								
					☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement										
Situation actuelle		Le CEN N-A et LM vont réaliser des plans de gestion sur différentes zones du bassin de la Briance avec un potentiel intéressant en matière de milieux humides. Cette opération permet d'analyser les parcelles et de faire un inventaire détaillé des types de milieux et des espèces présentes, pour pouvoir ensuite proposer une gestion adaptée pour chaque site (pâturage, fauche, bucheronnage...). En complément, des suivis Ligero seront proposés pour suivre certains sites et constater l'évolution des zones humides. L'étude sur les bryophytes initiée en 2019 sera également prolongée. Ces deux actions seront chiffrées dans la fiche action OS9.1.3													
Objectif général		- Proposer une gestion adaptée pour ces zones humides - Connaître davantage les milieux humides et leurs réactions face aux modifications - Suivre des zones humides grâce à différents paramètres pour évaluer l'impact des travaux réalisés													
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Roselle et Briance aval ME Priorité 2 : Breuilh et Briance amont ME Priorité 3 :													
Maître(s) d'ouvrage(s)		CEN N-A LM		Partenaire(s) signataire(s)		EPTB Vienne		Autre(s)		Forum des Marais Atlantiques					
Détails financiers des actions															
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier											
				2023		2024		2025		2026		2027		2028	
Plans de gestion		PDG CEN N-A								28 808 €		40 708 €		41 522 €	
										1 RZH Briance amont 1 RZH Ligoure 2 RZH Roselle		2 RZH Briance amont 1 RZH Ligoure 1 RZH Roselle 1 site CEN Roselle		1 RZH Briance amont 1 site CEN Briance aval 1 RZH Ligoure 1 RZH Breuilh 1 RZH Roselle	
Coût total estimatif pour les 6 ans		111 038 €		0 €		0 €		0 €		28 808 €		40 708 €		41 522 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le CEN N-A et LM vont réaliser entre autres des plans de gestion sur différentes masses d'eau ayant un potentiel intéressant en matière de milieux humides. Cette opération permet d'analyser les parcelles et de faire un inventaire détaillé des types de milieux et des espèces présentes, pour pouvoir ensuite proposer une gestion adaptée pour chaque site (pâturage, fauche, bucheronnage...). En complément, des suivis Ligero seront proposés pour suivre certains sites et constater l'évolution des zones humides (chiffrée dans la fiche action OS9.1.3).													
Taux d'aides possibles										☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA					
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50%		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		55 519 €							
		Conseil Régional N-A													
		Conseil Départemental Haute-Vienne													
		EUROPE / AAP		50%		TAUX MAXI 100%									
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Nombre de plans de gestion réalisés - Surface de zone humide concernée - Nombre nouveaux adhérents au RZH				Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - Surface de zone humide concernée				Objectifs : - 14 Plans de gestion réalisés					

Fiche action n°		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_2_2)		Sensibiliser le grand public / les usagers actuels / les jeunes publics (en lien avec l'éducation)							
But (OS3_2)		Sensibiliser et communiquer							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 64 et 66			☐ Etude ☒ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La sensibilisation et l'information est primordiale pour réussir à atteindre les objectifs de bon état écologique : l'acceptation et la valorisation des projets passent par ces actions auprès de tous les publics. Des sorties sur le terrain pour expliquer les travaux ou les actions de manière générale sont de bons moyens de communiquer et d'informer les personnes. Des chantiers bénévoles peuvent être aussi organisés (creusement de mare, restauration de pêcheurie, plantation de haies...) et sont des occasions pour les participants d'en apprendre davantage sur le fonctionnement de ces écosystèmes.							
Objectif général		-Sensibiliser un maximum de personnes en organisant des événements sur le terrain - Faire connaître le fonctionnement des zones humides et milieux associés							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV CEN N-A LM	Partenaire(s) signataire(s)	GMHL	Autre(s)				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
lien avec OS10 et OS11		---							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Différents événements seront proposés tout au long du CTMA pour permettre au plus grand nombre de s'informer sur ces questions de zones humides et/ou autres thématiques autour de l'eau. Ces journées sont organisées par les structures compétentes, plusieurs fois par an selon les possibilités. Le montant pour ce type d'opération est inscrit dans les fiches actions de l'OS10 et de l'OS11.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		-Nombre de personnes sensibilisés -Nombre de sorties/journées/chantiers organisés							

Fiche action n°		OS3		Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques											
Intitulé de l'action (OS3_3_1)		Inciter à utiliser les zonages existants (TVB, ...) et/ou d'autres outils de connaissances (ZNIEFF, RNR, ...)													
But (OS3_3)		Utiliser la réglementation													
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 64 et 66			Type d'action			Niveau d'effet attendu									
			☐ Etude ☐ Travaux			☒ Zones humides ☐ Analyse / suivi ☒ Animation ☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement									
Situation actuelle		Plusieurs outils de connaissances et/ou zonages existent sur le territoire du bassin de la Briance (TVB, PLUi, SCOT, ZNIEFF, Sites inscrits, sites Natura 2000...). L'objectif de cette action est d'utiliser ces zonages dans les futurs projets pour ne pas négliger certaines réglementations. Cela peut concerner n'importe quel type de projet (pas seulement le volet zones humides).													
Objectif général		- Utiliser les zonages existants pour améliorer les interventions sur le territoire - Prendre en compte l'ensemble des documents et ou outils existants pour chaque projet													
Priorités		Tout le territoire du CTMA													
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		EPTB Vienne CEN N-A LM		Autre(s)							
Détails financiers des actions															
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier											
				2023		2024		2025		2026		2027		2028	
Animation (OS11)		----													
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes) : la vérification des documents existants et leur porter à connaissance auprès des différents acteurs.													
Taux d'aides possibles									☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA						
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne				Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)									
		Conseil Régional N-A													
		Conseil Départemental Haute-Vienne													
		EUROPE / AAP				TAUX MAXI 80%									
Evaluation / Indicateurs de suivi															

Fiche action n°		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_3_2)		Eviter, réduire, compenser ; être force de proposition pour inciter à éviter et au réduire							
But (OS3_3)		Utiliser la réglementation							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 65 et 66		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☒ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Certains projets peuvent plus ou moins impacter des parcelles humides. Ces milieux et espèces associés doivent faire l'objet d'une réflexion en amont pour minimiser les effets négatifs sur leurs fonctionnements naturels. Dans un contexte de changement climatique et avec un nombre déjà trop important de disparition de ces milieux humides, il est primordial d'intégrer ces réflexions dans tout les projets (constructions de bâtiments, routes, équipements, habitations....). Les structures partenaires signataires du CTMA peuvent être sollicitées en terme d'expertise.							
Objectif général		- Inciter à éviter et/ou réduire les impacts sur les zones humides - Travailler et réfléchir à des solutions pour limiter les impacts sur les milieux humides							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne CEN N-A LM	Autre(s)	DDT 87			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (OS11)		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_3_3)		Proposer des évolutions de réglementation (volet préemption / GEMAPI)							
But (OS3_3)		Utiliser la réglementation							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 65 et 66			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
			☐ Etude	☐ Zones humides	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
			☐ Travaux	☐ Analyse / suivi					
Situation actuelle		La maîtrise du foncier sur les secteur à enjeux écologiques permet d'assurer une gestion adaptée des biens et de leur devenir. Pour faciliter ces acquisitions, il existe déjà des outils de veille foncière qui sont mobilisés sur le territoire, comme par exemple la convention avec la SAFER. La maîtrise du foncier peut également passer par les obligations réelles environnementales (ORE), les droits de préemption dans les espaces naturels sensibles (DPENS), les emplacements réservés (ER) au sein des PLU ou PLUi, ... A ce jour, certaines parcelles à enjeux écologiques se sont vendues sans que les structures susceptibles de les acquérir (OS3.1.1) en soient informées. Il convient donc de renforcer la veille foncière via les différents outils de préemption existants.							
Objectif général		- Préserver les zones humides et leurs rôles - acquérir les parcelle à enjeu							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	SAFER Communes et EPCI				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional NA							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_3_4)		Sensibiliser à la réglementation et à la gestion des EEE							
But (OS3_3)		Utiliser la réglementation							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Dispositions 52, 53 et 54		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Dans le précédent CTMA, plusieurs journées d'information ont été organisées pour présenter la réglementation (certaines espèces font l'objet d'une réglementation particulière et doivent être gérées).Mais aussi les méthodes de gestion de ces espèces. La FREDON 87 poursuivra ce travail de sensibilisation auprès des collectivités (communes ou intercommunalités) mais aussi du grand public. Elle viendra en appui au SABV pour dispenser des conseils de gestion au propriétaires demandeurs, mais également pour la réalisation d'inventaires. De la même manière, des actions de gestion d'EEE ont été menées lors de la précédente programmation et il conviendra de poursuivre les opérations d'arrachage afin de ne pas perdre le bénéfice des opérations. Les données récoltées dans les études et suivis des espèces envahissantes pourront être transmises à l'EPTB Vienne qui assure la collecte et le partage de ces données sur le bassin de la Vienne.							
Objectif général		- Faire connaître la réglementation sur les espèces exotiques envahissantes - Apporter des solutions de gestion de ces espèces exotiques envahissantes							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV FREDON 87	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	EPTB Vienne Charente Eaux CBNMC				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation EEE (Animation FREDON hors CTMA)		Animation FREDON87 (financement hors CTMA par une convention avec l'AELB jusqu'en 2027)							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action ne fait pas l'objet de montant inscrit puisque la FREDON bénéficiera de financements en dehors du CTMA pour l'exécuter. Concernant l'animation, la FREDON 87 poursuivra ses interventions sur le territoire du CTMA (veille, sensibilisation grand public et agents des collectivités, ...).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de réunions d'information organisées - Nombre de personnes sensibilisées							

Fiche action n°		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs								
Intitulé de l'action (OS4_1_1)		Cartographier les étangs et les caractériser									
But (OS4_1)		Cartographier et caratériser les étangs (usages, état, statut)									
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / disposition 80		Type d'action					Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux ☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi ☒ Animation					☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Le travail de cartographie et de caractérisation des étangs est réalisé sur l'ensemble du territoire de l'EPAGE. Il semble intéressant et utile de pouvoir mettre à jour régulièrement cette carte pour suivre les différents projets et/ou changements liés aux plans d'eau. Le diagnostic territorial réalisé par le SABV a permis de faire des zonages. Ces zonages seront pris en compte dans les interventions sur les plans d'eau (exemples : zonage biodiversité, zonage sécheresse...).									
Objectif général		- Connaître davantage les étangs - Prendre en compte ces éléments pour les futurs projets									
Priorités		Tout le territoire du CTMA									
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		EPTB Vienne		Autre(s)		DDT 87 SDIS 87	
Détails financiers des actions											
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		2023		2024		2025		2026 2027 2028	
Animation (OS 11)		----									
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €		0 €		0 €		0 € 0 € 0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes) : la phase de cartographie sur SIG. Cette base de données des plans d'eau pourra être mise à jour régulièrement dans le cadre des échanges avec structures partenaires. La caractérisation des plans d'eau sera elle aussi affinée au gré des rencontres avec les propriétaires d'étangs.									
Taux d'aides possibles								☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)							
		Conseil Régional N-A									
		Conseil Départemental Haute-Vienne									
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%							
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre d'étangs recensés - Localisation de ces plans d'eau - Densité d'étangs recensés - Caractéristiques de ces plans d'eau (statuts, usages, équipement...)									

Fiche action n°		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs						
Intitulé de l'action (OS4_1_2)		Prioriser les interventions des collectivités dont le SABV							
But (OS4_1)		Cartographier et caratériser les étangs (usages, état, statut)							
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / disposition 80		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Un arbre de décision a été créé par le SABV pour la thématique des plans d'eau, il permettra de pouvoir évaluer les différents types de cas selon les statuts et les usages de ces plans d'eau. Selon ces différents cas, le SABV n'interviendra pas de la même manière pour accompagner les propriétaires. En complément, le SABV tiendra compte de la stratégie "étangs" établie par l'EPTB Vienne. Le sous-bassin du Theil (ME Ligoure) a fait l'objet d'une étude spécifique sur l'ensemble de ses plans d'eau (en collaboration avec la DDT 87).							
Objectif général		- Utiliser les outils créés : arbre de décision, stratégie de l'EPTB - Permettre de prioriser les interventions du SABV							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	DDT 87				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes). Le travail d'état des lieux et de diagnostic réalisé sur chaque masse d'eau a permis de définir des sous bassins prioritaires pour la mise en œuvre de l'animation sur l'OS4. Le travail réalisé par l'EPTB sur la stratégie des plans d'eau vient appuyer ces choix.							
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS4		Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs												
Intitulé de l'action (OS4_2_1)		Accompagner les propriétaires dans l'aide à la décision														
But (OS4_2)		Accompagner les propriétaires (diagnostic et travaux)														
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7		Type d'action				Niveau d'effet attendu										
Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / dispositions 79 et 80		☒ Etude☐ Zones humides☐ Animation ☐ Travaux☐ Analyse / suivi				☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement										
Situation actuelle		Une trentaine de projets sur des étangs ont été réalisés ou initiés via le précédent CTMA. Certains étangs ont été ciblés prioritaires et des études d'aide à la décision devront être menées pour accompagner les propriétaires volontaires en respectant l'arbre de décision. Ces études technico-économiques permettent de déterminer les protocoles de travaux, les dimensionnements des ouvrages et les chiffrages des travaux. Les scenarii les plus adaptés techniquement, financièrement et tenant compte du gain écologique seront choisis en fonction de chaque site. Une étude sur certains grands plans d'eau du bassin sera mise en oeuvre pour évaluer leur potentiel en matière de soutien d'étiage.														
Objectif général		- Accompagner les propriétaire pour améliorer la gestion des étangs en se référant à l'arbre de décision - Restaurer la continuité écologique - Améliorer la qualité de l'eau - Prendre en compte l'impact de chaque plan d'eau selon les évolutions possibles du climat (sécheresse)														
Priorités		ME Priorité 1 : Roselle et Breuilh (bon état) ME Priorité 2 : Ligoure, Briance amont, Briance aval ME Priorité 3 :														
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		EPTB Vienne CEN N-A		Autre(s)		DDT 87 Bureaux d'études						
Détails financiers des actions																
Descriptions des actions			Coût unitaire TTC (€)		Calendrier											
					2023		2024		2025		2026		2027		2028	
Etudes d'aide à la décision (technico-économiques)			5 000€/etude en moyenne								0 €		10 études : Briance amont / Roselle		7 études : Roselle	
													50 000 €		35 000 €	
Coût total estimatif pour les 6 ans			85 000 €		0 €		0 €		0 €		0 €		50 000 €		35 000 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Ces études seront ciblées en fonction des masses d'eau prioritaires et de l'arbre de décision. Les propriétaires pouvant bénéficier de l'accompagnement du SABV, pourront obtenir une aide technique, administrative voire financière selon les cas.														
Taux d'aides possibles										☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA						
Taux d'aides possibles																
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50%		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		42 500 €								
		Conseil Régional N-A		30%				25 500 €								
		Conseil Départemental Haute-Vienne														
		EUROPE / AAP				TAUX MAXI 80%		68 000 €								
Evaluation / Indicateurs de suivi		<u>Indicateurs :</u> - Nombre d'études réalisées - Nombre de propriétaires sollicités				<u>Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) :</u> - Nombre d'études				<u>Objectifs :</u> - 17 études réalisées						

Fiche action n°		OS4		Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs											
Intitulé de l'action (OS4_2_2)		Accompagner les propriétaires dans la réalisation													
But (OS4_2)		Accompagner les propriétaires (diagnostic et travaux)													
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / disposition 11		Type d'action			Niveau d'effet attendu										
		☐ Etude ☒ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☐ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement										
Situation actuelle		Suite aux études engagées ou prévues, les suivis de chantiers seront réalisés par le SABV toujours dans l'accompagnement des propriétaires et selon l'arbre de décision. Cette action est une des actions phares du CTMA avec la restauration de la continuité écologique car elle répond aux pressions "Morphologie", "Obstacle" et "Hydrologie" de la DCE. Elle est également complexe. Des choix ont été faits pour cibler des sous bassins prioritaires au sein des masses d'eau les plus grandes. Suite aux études engagées ou prévues (OS4.2.1), les chantiers seront réalisés par le SABV, toujours dans l'accompagnement des propriétaires et selon l'arbre de décision.													
Objectif général		-Accompagner les propriétaires pour améliorer la gestion des étangs en se référant à l'arbre de décision - Restaurer la continuité écologique - Améliorer la qualité de l'eau - Prendre en compte l'impact de chaque plan d'eau selon les évolutions possibles du climat (sécheresse)													
Priorités		ME Priorité 1 : Roselle et Breuilh ME Priorité 2 : Ligoure, Briançonnais, Briançonnais aval ME Priorité 3 :													
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		EPTB Vienne		Autre(s)		Aides directes : Communes et EPCI					
Détails financiers des actions															
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
travaux										270 000 €		200 000 €		200 000 €	
Coût total estimatif pour les 6 ans		670 000 €		0 €		0 €		0 €		270 000 €		200 000 €		200 000 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Ces travaux feront suite aux études réalisées et seront ciblés en fonction des masses d'eau prioritaires et de l'arbre de décision. Les propriétaires pouvant bénéficier de l'accompagnement du SABV, pourront obtenir une aide technique, administrative voire financière selon les cas.													
Taux d'aides possibles										☒ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA					
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		90%		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		603 000 €							
		Conseil Régional NA		10%				67 000 €							
		Conseil Départemental Haute-Vienne													
		EUROPE / AAP				TAUX MAXI 100%									
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Nombre d'étangs mis aux normes ou effacés - Indicateurs liés à la qualité : suivis physico-chimiques et biologiques				Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - Nombre de projets				Objectifs : - 19 projets travaux					

Fiche action n°		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs					
Intitulé de l'action (OS4_2_3)		Prioriser les aides en fonction des objectifs poursuivis notamment par le SABV						
But (OS4_2)		Accompagner les propriétaires (diagnostic et travaux)						
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les financements des CTMA peuvent être complétés par d'autres dispositifs financiers disponibles sur le territoire : prime à l'effacement de l'EPTB Vienne, Appels à projets Continuité, ... Une veille est nécessaire afin de bénéficier de ces dispositifs et de les utiliser pour des projets pertinents, suivant les priorités d'intervention définies et l'arbre de décision.						
Objectif général		- Utiliser les outils créés : arbre de décision - Permettre de prioriser les interventions du SABV						
Priorités		ME Priorité 1 : Roselle et Breuilh ME Priorité 2 : Ligoure, Briance amont, Briance aval ME Priorité 3 :						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	DDT16/87 AELB		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la mise en œuvre des actions opérationnelles		----						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Dans le respect de l'arbre de décision, la prime à l'effacement de l'EPTB pourra être mobilisée si nécessaire (effacement de petits sites déjà très dégradés ou complément de financement sur des sites plus importants), tout comme l'AAP continuité de l'AELB. Ces outils financiers pourront également permettre la réalisation de travaux sur des bassins non prioritaires.						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
	(Prime EPTB)							
Evaluation / Indicateurs de suivi	- Nombre de plans d'eau traités grâce aux AAP							

Fiche action n°		OS4		Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs				
Intitulé de l'action (OS4_3_1)		Approfondir les connaissances sur l'évaporation vs évapotranspiration						
But (OS4_3)		Connaître et communiquer						
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☒ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☐ Animation				☐ Action structurante ☒ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Dans le contexte climatique actuel et avec 2001 plans d'eau recensés sur le territoire du CTMA et une surface en eau estimée à 1137 ha, la question de la surévaporation des plans d'eau en période d'étiage se pose inévitablement. Le travail mené par l'EPTB Vienne présenté dans le rapport d'étude de Sandra Freyssinet "Caractérisation des plans d'eau du bassin de la Vienne : inventaire, évolution, hiérarchisation, évaporation et priorisation des interventions" réalisé en 2020, fait état de l'art sur cette thématique et en démontre sa complexité liée aux nombreux paramètres qui rentrent en jeu dans le phénomène. Une veille sera réalisée afin de se tenir informé des différents travaux de recherches réalisés sur le sujet.						
Objectif général		- synthétiser les données existantes - valoriser les données existantes						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne UNILIM	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier				
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées		2023		2024	2025	2026	2027	2028

Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €		
		Conseil Régional NA				0 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%		0 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action n°		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs						
Intitulé de l'action (OS4_3_2)		Communiquer auprès du grand public pour souligner l'impact des étangs sur la ressource							
But (OS4_3)		Connaître et communiquer							
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / disposition 79		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Malgré les outils de communication développés lors des précédents CTMA, il est nécessaire de poursuivre et renforcer la communication auprès du grand public sur cette thématique pour une meilleure acceptation. Il est important d'expliquer l'impact des étangs sur la ressource en eau et la nécessité d'une approche globale par bassin en tenant compte des usages afin de définir les différentes solutions d'aménagement, y compris l'effacement.							
Objectif général		- Améliorer l'acceptation des actions par le grand public - Valoriser les actions engagées sur les étangs							
Priorités		ME Priorité 1 : Roselle et Breuilh ME Priorité 2 : Ligoure, Briançonnais, Briançonnais aval ME Priorité 3 :							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées Lien avec les fiches actions OS10.1.1 à OS10.1.8 Lien avec la fiche action OS10.2.2		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Différents outils de communication seront développés (chiffrage dans l'OS10) et pourront être intégrés au webdocumentaire. Hors CTMA, l'EPTB Vienne a un projet de vidéo sur cette thématique. Elle pourra être relayée par le SABV sur les territoires des CTMA.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%						
	EUROPE / AAP								
Evaluation / Indicateurs de suivi	- Nombre d'outils de communication - Nombre de manifestations - Nombre de participants								

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année				
Intitulé de l'action (OS5_1_1)		Poursuivre et affiner les études de type HMUC					
But (OS5_1)		Identifier les secteurs ou sous bassins en tension					
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Dispositions 25, 26 et 27		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		☒ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☐ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Depuis 1960, une baisse de 25% des débits d'étiage est constatée. Cette diminution des débits, résulte en partie du dérèglement climatique mais également de l'évolution des usages et des pratiques (multiplication du nombre de plans d'eau, drainage de zones humides, disparition de haies, diminution de la surface en prairie permanente, artificialisation des sols...). Cette situation engendre de forts enjeux tant pour les milieux que pour les usages. Pour assurer une gestion durable de la ressource, l'EPTB Vienne portera entre 2022 et 2024 une étude Hydrologie Milieux Usages Climat à l'échelle des SAGE Vienne et Vienne tourangelle visant à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques. D'autres études réalisées ou en cours seront utiles à la réalisation d'une étude HMUC sur les territoires des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle : étude relative à la détermination des volumes prélevables sur la Vienne aval (EPTB Vienne, 2012), étude prospective sur l'évolution du climat et les effets induits sur la ressource en eau réalisée dans le cadre du LIFE eau et Climat (EPTB Vienne / mars 2021-juin 2022), étude sur la disponibilité de la ressource en eau potable (conseil départemental de la Haute Vienne / janvier 2022-décembre 2023), étude du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (EPAGE) préfigurant une étude HMUC sur son territoire dont le bassin de la Briance (2019).					
Objectif général		-Assurer une gestion durable de la ressource en eau -Préserver le patrimoine naturel					
Priorités		Tout le territoire du CTMA (et même plus largement du SAGE Vienne)					
Maître(s) d'ouvrage(s)		EPTB Vienne	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions Cette étude appréhende et traite les volets hydrologie, milieu, usages et climat, et rapproche et croise ces quatre volets. Elle vise à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien bon fonctionnement des milieux aquatiques. L'étude détaille le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin, s'intéresse particulièrement aux relations nappes-rivières et aux usages (plans d'eau, prélèvements, ...). Elle définit des débits biologiques, qui correspondent à une plage de débits d'une rivière permettant de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces y vivant. Ces débits doivent être comparés aux débits statistiques (influencés ou naturels reconstitués) et notamment au QMNA5 (qui intègre les effets des pressions). L'étude identifie les lacunes de connaissances (hydrologie, pression...) et analyse la pertinence de l'ensemble des indicateurs hydrologiques et piézométriques du dispositif de gestion structurelle, la position des points nodaux ainsi que du dispositif de gestion de crise sur le bassin versant. Selon les résultats de cette analyse, elle propose une adaptation des valeurs des débits et piézométries objectifs d'étiage du SDAGE sur le bassin, ainsi que des seuils piézométriques et hydrométriques de gestions de crise. (En considérant notamment les éléments du SDAGE et la définition du seuil de crise proposée par la circulaire du ministère de la transition écologique solidaire du 18 mai 2011). L'étude doit permettre d'aboutir à la définition de volumes prélevables et doit effectuer des propositions d'encadrement à ce titre. Des propositions de renforcement du suivi hydrologique et piézométrique seront détaillées si nécessaire. Les résultats de cette étude doivent permettre : •d'améliorer les connaissances concernant la ressource en eau et ses usages sur le territoire •de proposer si nécessaire : - une adaptation des objectifs de gestion structurelle (DOE au point nodal du SDAGE, DOE complémentaires, valeurs de piézométrie objectif d'étiage sur les principaux réservoirs aquifères) - des objectifs et indicateurs de gestion de crise, - une définition des volumes prélevables par unité de gestion, •Le rendu de cette étude devra permettre de renseigner le diagnostic d'un, voire, de plusieurs Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau conformément aux attendus de la circulaire du 7 mai 2019 relative aux PTGE. •Cette étude doit être construite de manière à permettre une actualisation aisée par l'EPTB : actualisation des données climat, intégration de nouveaux débits biologiques réalisés sur le territoire, intégration de nouveaux volets (relatifs aux volumes hivernaux notamment) ...				Calendrier			
				2023	2024	2025	2026
Coût total estimatif pour les 6 ans		Coût global de l'étude : 471 206€ (pas seulement sur le territoire du CTMA Briance)		471 206 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action ne sera pas financée via le CTMA, son coût ne figure pas dans le montage financier à prendre en compte.					
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)			
	Conseil Régional N-A						
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Partage de la ressource avec la détermination de volumes prélevables.					

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année						
Intitulé de l'action (OS5_1_2)		Identifier ou estimer les DOE, DMB, ...							
But (OS5_1)		Identifier les secteurs ou sous bassins en tension							
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Dispositions 25 et 26		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☒ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☐ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Les fréquences plus rapprochées des sécheresses et leur sévérité notamment dans la durée amènent à réfléchir une approche plus quantitative de la ressource. Les données disponibles en la matière résident dans le réseau ONDE et quelques stations de mesures de débits plus généralement disposées sur la Vienne ou les principaux affluents. Peu de données existent sur les têtes de bassins versants. En partenariat avec l'EPTB Vienne qui va conduire une étude HMUC (fiche action OS5.1.1) dans laquelle la définition d'un DMB est envisagée sur la Briance et selon le retour d'expérience conduit sur le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques Vienne médiane et ses affluents, une étude de soutien d'étiage/usage (OS4.2.1) par quelques grands plans d'eau situés sur les bassins versant de la Roselle [FRGR0377], de la Breuilh [FRGR0378] et de la Ligoure [FRGR0379] pourrait compléter ces données de débits sur ces mêmes affluents.							
Objectif général		- Connaître les DMB pour adapter les projets - Assurer une gestion durable de la ressource - Mieux appréhender les périodes d'étiages sévères							
Priorités		ME Priorité 1 : Briance aval ME Priorité 2 : Ligoure, Breuilh ME Priorité 3 : Roselle							
Maître(s) d'ouvrage(s)	EPTB Vienne SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions				Calendrier					
L'étude HMUC Vienne (OS-5-1-1) vise à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques. L'étude détaille le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin, s'intéresse particulièrement aux relations nappes-rivières et aux usages (plans d'eau, prélèvements, ...). Elle définit des débits biologiques, qui correspondent à une plage de débits d'une rivière permettant de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces y vivant. Ces débits doivent être comparés aux débits statistiques (influencés ou naturels reconstitués) et notamment au QMNAS (qui intègre les effets des pressions). Dans le cadre de l'étude HMUC Vienne, il sera réalisé 2 campagnes de mesure en moyennes eaux et basses eaux pour l'application du protocole ESTIMHAB (ou équivalent) pour la détermination de plages de débits biologiques. Après la réalisation d'une première série de 13 débits biologiques dans le cadre de la mutualisation entre les SAGE Creuse, Vienne et Vienne Tourangelle en 2021, il est estimé qu'au maximum 15 débits biologiques sont à réaliser en complément. Plusieurs phases d'investigation de terrain (hydrologie et hydrogéologie) seront programmées et tributaires des conditions hydrologiques. La détermination des débits biologiques permettra d'alimenter le volet milieux de l'étude HMUC et sera utilisée pour déterminer des débits de gestion conjoncturelle et de crise, basés sur des indicateurs biologiques, en complément des indicateurs statistiques classiquement utilisés aujourd'hui. C'est aussi sur la base des débits biologiques et de la détermination de débits objectifs d'étiage que les volumes prélevables par chaque usage seront déterminés à l'échelle d'unités de gestion cohérentes.				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'amélioration de la connaissance des débits sera réalisée à 2 niveaux : - étude HMUC à l'échelle du SAGE Vienne sur les principaux cours d'eau en tension : Glane, Gorre, Aurence, Briance - étude de soutien d'étiage des plans d'eau qui apportera des données sur les affluents.							
Taux d'aides possibles							☐ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Révision des seuils des débits de gestion conjoncturelle (débits de crise) et structurelle (débit objectif d'étiage) - Partage de la ressource avec la détermination de volumes prélevables.							

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année					
Intitulé de l'action (OS5_1_3)		Identifier les productions agricoles à soutenir en lien avec les enjeux locaux de changement climatique						
But (OS5_1)		Identifier les secteurs ou sous bassins en tension						
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Disposition 35		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Etant donné le contexte actuel, et les nombreuses périodes estivales compliquées à gérer pour les agriculteurs, une réflexion doit être engagée pour trouver des solutions permettant le maintien de l'élevage sur le bassin de la Briance en tenant compte de la ressource en eau : l'Herbe amie de l'eau. Cette réflexion peut soulever plusieurs sujets : - la diversité des cultures et notamment des cultures plus économes en eau et de leur irrigation voire moins traitées (micropolluant) - le rôle des cultures fourragères pour l'économie globale de l'exploitation : autonomie alimentaire Il pourra être proposé l'intégration de ces questions dans le volet agronomique des DIE (fiches actions OS 1.1.1 et OS 5.2.2), évolution des cultures, lien avec les PAEc et les aides aux équipements ou remplacement des cultures en place (transition).						
Objectif général		- Proposer des pistes pour maintenir l'élevage dans un contexte de changement climatique - Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de changements de pratiques pour faire face à un manque d'eau						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (OS11)		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action n°		OSS	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année						
Intitulé de l'action (OSS_1_4)		Encourager les économies d'eau notamment dans les collectivités							
But (OSS_1)		Identifier les secteurs ou sous bassins en tension							
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : dipoosition 33			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
			☒ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Dans un contexte où les périodes de sécheresse s'amplifient et deviennent récurrentes, réaliser des économies d'eau est une solution simple et peu coûteuse pour agir face aux changements climatiques. Ainsi, afin d'accompagner les collectivités, l'EPTB Vienne a édité un guide proposant des solutions pour économiser l'eau, préserver les ressources et limiter les impacts. En complément, l'établissement propose d'accompagner des collectivités (communes ou EPCI) volontaires pour réaliser un audit de leur consommation d'eau au niveau des bâtiments et espaces publics et proposer la mise en place d'actions pour réduire les consommations en eau.							
Objectif général		- Assurer une gestion durable de la ressource en eau - Gérer durablement la ressource quantitative							
Priorités		Une liste de communes dites prioritaires a été identifiée à partir des critères suivants : > 1 000 habitants, pression hydrologie, pression AEP sur l'hydrologie et en prenant en compte les dires d'experts.							
Maître(s) d'ouvrage(s)		EPTB Vienne	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	FREDON N-A			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
L'EPTB Vienne propose un accompagnement aux collectivités volontaires pour appliquer la méthodologie développée dans le guide des économies d'eau. Les principales étapes sont les suivantes : - constituer une équipe de projet et définir un périmètre d'intervention - inventorier et diagnostiquer les sites consommateurs d'eau - définir un plan d'actions hiérarchisé par site d'intervention - suivre et évaluer les actions - communiquer pour valoriser la démarche et sensibiliser à la réduction des consommations d'eau (notamment en s'appuyant sur le guide des économies d'eau).				2023	2024	2025	2026	2027	2028
		Financement SAGE Vienne Commune < 5000 habitants : 4 318€ TTC Commune > 5000 habitants et EPCI : 5 896€ TTC							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action ne sera pas financée via le CTMA, son coût ne figure pas dans le montage financier à prendre en compte.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE /AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de collectivités engagées dans la démarche - Quantité d'eau économisée - Nombre d'actions en faveur des économies d'eau mises en oeuvre							

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année					
Intitulé de l'action (OS5_2_1)		Utiliser ou définir les méthodes d'estimations fiables, simples, et efficaces						
But (OS5_2)		Evaluer les besoins réels de l'agriculteur						
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : disposition 35			Type d'action				Niveau d'effet attendu	
			☒ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		L'évaluation des consommations réelles de l'eau et de son coût dans une exploitation est, à l'image de l'industrie, généralement sous estimée. Cette évaluation demande de bien connaître et de pouvoir évaluer le système et le cheminement global de l'eau dans l'exploitation. A notre connaissance, il n'existe pas de méthodes fiables, simples et efficaces pour le faire. Des premières expériences semblent en cours en Bretagne, il conviendrait de se nourrir de ces retours d'expériences pour les adapter au contexte du SABV. Un lien avec le CIIRPO et le projet "ISABEL" peut être intéressant.						
Objectif général		- Mieux évaluer les consommations réelles en eau - Mieux équiper les exploitations dans ce suivi volumétrique - Définir des sources d'économie globale (temps, transport, pompage, électricité, investissements, ...)						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Charente Eaux Aquassay			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	Calendrier			
					2025	2026	2027	2028
Animation (OS11)		----						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €			
	Conseil Régional N-A				0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%		0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année						
Intitulé de l'action (OS5_2_2)		Mettre en place un axe de caractérisation spécifique dans les DIE							
But (OS5_2)		Evaluer les besoins réels de l'agriculteur							
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : disposition 35		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Dans les Diagnostics Individuels d'Exploitations prévus dans la fiche action OS1.1.1, plusieurs volets sont proposés aux exploitants agricoles (eau, agronomie, biodiversité/zones humides, haies). Lien avec les volets "agronomie" et "eau" des DIE : la fiche OS5.2.1 doit être un outil à développer ou construire pour améliorer les DIE à l'avenir de manière à affiner le coût réel de l'Eau dans les exploitations							
Objectif général		- Réfléchir et développer une nouvelle partie dans les DIE pour obtenir le coût réel de l'eau dans l'exploitation - Affiner et détailler les données de quantité d'eau utilisées dans une exploitation							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (lien avec la fiche action OS 1.1.1)		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne			TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP								
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OSS	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année					
Intitulé de l'action (OSS_3_1)		Proposer et soutenir des évolutions d'outils agricoles en ce sens (PAEc)						
But (OSS_3)		Proposer des évolutions de pratiques ou de systèmes pour réduire ces besoins						
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : disposition 35		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Depuis 2016 (sur la période du précédent CTMA), un programme agro-environnemental complémentaire aux autres actions a été mis en œuvre avec pour objectif de préserver et mieux gérer les zones humides agricoles. Le travail effectué par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne s'effectue exclusivement dans une approche territoriale liée à la ressource en eau et aux bassins versants. Le contrat territorial des milieux aquatiques ainsi que les mesures agroenvironnementales climatiques (surfaciques, linéaires ou liées à des investissements non productifs) constituent des outils primordiaux pour la mise en œuvre de ses actions orientées vers le retour à un bon état écologique édicté par la directive cadre sur l'eau. En 2022, la DRAAF a identifié cinq enjeux majeurs en Nouvelle-Aquitaine : la biodiversité, l'eau, l'élevage et les prairies, l'agriculture en zone intermédiaire et le pastoralisme. Au sein de ces zones à enjeu environnemental, l'autorité de gestion sélectionne des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), portés par un acteur de territoire, désigné comme opérateur. Dès lors qu'un PAEC est retenu, les agriculteurs du territoire peuvent prétendre à une ou plusieurs mesures agro-environnementales climatiques dites MAEC. L'objectif sur le territoire est de maintenir, préserver voire augmenter les surfaces en herbe autour des sites [ZHIEP, ZSGE, ZDH] ou des zonages stratégiques [biodiversité (N2000, RNN, RNR, sites CEN, TVB), AEP (AAC et/ou PPR), inondations (PPRI, AZI), sécheresse (BV HMUC)...] notamment en développant la conversion des terres arables en prairie. Un PAEC à l'échelle de l'EPAGE va être déposé fin 2022.						
Objectif général		-Renouveler, mettre en place et développer les MAEC à enjeu "Eau" ciblées au regard des enjeux ci-dessus						
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Roselle et Briançonnais ME Priorité 2 : Breuilh ME Priorité 3 : Briançonnais						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR Millevaches	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (OS11)		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / indicateurs de suivi								

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année						
Intitulé de l'action (OS5_3_2)		Innover en soutenant des achats de fournitures ou matériels adaptés (AAP)							
But (OS5_3)		Proposer des évolutions de pratiques ou de systèmes pour réduire ces besoins							
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : disposition 35		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		La conversion vers des cultures plus économes en Eau peut engendrer des coûts non négligeables ou nécessiter des adaptations de matériels. L'accompagnement des agriculteurs volontaires dans ces évolutions et la recherche des moyens d'accompagnement techniques et financiers pour ces adaptations s'inscrivent dans cette action. Faire un état de l'art en la matière ou des retours d'expériences d'autres territoires engagés pour s'approprier et développer les modèles existants en place sur l'hexagone.							
Objectif général		-Accompagner les agriculteurs volontaires dans ces évolutions -Trouver des moyens d'accompagnement techniques et financiers pour ces adaptations - Utiliser les modèles existants							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	FREDON?	Autre(s)	Charente Eaux Fédération de CUMA Opérateurs agricoles				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
Animation				2023	2024	2025	2026	2027	2028

Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).							
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année						
Intitulé de l'action (OS5_4_1)		Orienter vers des étangs de proximité si possible avec un engagement d'aménagements							
But (OS5_4)		Proposer l'utilisation de capacité de stockage existante							
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation				☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le bassin de la Briance, comporte près de 950 étangs dont 520 situés dans le domaine agricole. La question des usages des étangs a été largement débattue lors de la concertation notamment pour une vocation agricole. Un arbre de décision a identifié des pistes d'accompagnement pour certaines cibles d'intérêt général (maraichage, cultures fourragères, abreuvement) et dans certaines conditions. Certains étangs pourraient donc convenir à ces usages tout en limitant leur impact sur les milieux aquatiques, ce qui sous entend des équipements adaptés.							
Objectif général		- Réfléchir l'aménagement ou l'effacement des étangs dans une démarche globale du diagnostic individuel de l'exploitation - Orienter un usage pour un plan d'eau s'il est clairement identifié, que les besoins sont chiffrés et accompagnés (en parallèle de réflexions sur les sources d'économie d'eau)							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation : lien les fiches actions de l'OS4		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%					
Evaluation / indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année						
Intitulé de l'action (OS5_4_2)		Mener un plan de gestion des haies cohérent							
But (OS5_4)		Proposer l'utilisation de capacité de stockage existante							
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Règle 3 et dispositions associées / dispositions 37 et 38		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation				☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La période du remembrement a entraîné la destruction d'importants linéaires de haies (étude de 2018 sur la Ligoure). La disparition de ce bocage a eu des incidences fortes sur des cortèges entiers de biodiversité, insectes, oiseaux, reptiles, etc...). La bibliographie est riche en la matière. Par ailleurs, l'étude de la TVB menée sur le bassin de la Briance, a mis en évidence des ruptures des corridors bocagers. Enfin, plus récemment, des phénomènes d'inondations localisées ont été mis en évidence par les communes lors d'une étude conduite par le SABV. Le rôle des haies sur l'ensemble de ces enjeux est primordiale.							
Objectif général		- Conduire des états des lieux locaux et spécifiques avec un diagnostic des haies et des ripisylves pour améliorer ce réseau sur les zonages ciblés pour répondre aux enjeux							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Prom'haies CETEF CRPF				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (lien avec la fiche action OS 1.1.1)		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année					
Intitulé de l'action (OS5_4_3)		Conduire des opérations favorisant le restockage d'eau dans les sols						
But (OS5_4)		Proposer l'utilisation de capacité de stockage existante						
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : dispositions 37 et 38		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☒ Travaux	☒ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☐ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Depuis plusieurs décennies, de nombreuses zones humides ont disparu notamment à cause des drainages anciens liés au remembrement et de l'urbanisation qui rend les sols de plus en plus imperméables et donc favorise l'érosion des sols et des ruissellements plus intenses. Le fonctionnement de ces milieux humides est donc perturbé. Il est nécessaire de restaurer le rôle hydrologique de l'eau dans les sols, avec des solutions fondées sur la nature. Cette action fait un lien avec les fiches actions de l'OS3 et tient compte des zonages "SDAGE", "Sécheresse", "Biodiversité" et "Inondation, ruissellement" du diagnostic.						
Objectif général		-Renaturer et restaurer des zones d'infiltration de l'eau dans les sols : lien avec les haies sur les secteurs "inondations", restauration des ZDH par désenrésinement, dédrainage, réhabilitation des friches industrielles, etc...						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV CEN N-A LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (lien avec les fiches actions de l'OS3 et de l'OS 11)		----						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / Indicateurs de suivi		-Surface de zones humides restaurées						

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année					
Intitulé de l'action (OS5_5_1)		Compenser 2 x le volume (ou la surface) de l'ouvrage aménagé par un ou des effacements						
But (OS5_5)		Compenser les prélèvements et aménagements réalisés (Séquence ERC)						
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La demande de création de plans d'eau des fins de prélèvement est croissante sur les territoires. Dans le cas d'absence de plans d'eau à proximité du projet, il pourrait être envisager la possibilité d'une création accompagnée d'une compensation à définir, afin de limiter l'impact sur la ressource. Une réflexion dans le cadre de la révision du SAGE Vienne pourrait être engagée dans ce sens.						
Objectif général		- Assurer une gestion durable de la ressource en eau - Gérer durablement la ressource quantitative						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)		Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	DDT16/87 OFB			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action								
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €			
	Conseil Régional N-A				0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%		0 €			
Evaluation / indicateurs de suivi								

Fiche action n°		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage						
Intitulé de l'action (OS6_1_1)		Cartographier et zoner les espaces forestiers							
But (OS6_1)		Identifier les organisations forestières sur les sous bassins sensibles							
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / disposition 16		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude		☐ Zones humides		☐ Action structurante			
		☐ Travaux		☐ Analyse / suivi		☒ Animation			
						☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les milieux forestiers sont très présents sur le territoire de l'EPAGE. Seules les données de rescensement de l'IGN des espaces boisés a permis au SABV d'avoir une vision du recouvrement de ces habitats sur les différentes masses d'eau. Néanmoins ces données peuvent être imprécises du fait de la dynamique de la gestion sylvicole et de la date de la donnée. Par ce premier travail, il est estimé à 778,76 km² la surface de forêt sur l'ensemble des masses d'eau de l'EPAGE. L'implication de nouveaux organismes partenaires et prestataires permettrait d'approfondir les connaissance sur la réelle représentativité des espaces boisés sur le territoire, leur état, leur dynamique et ainsi constituerait une base de connaissance robuste sur cette thématique.							
Objectif général		- Obtenir une connaissance plus précises des peuplements forestiers du territoire - Connaître les propriétaires, les gestionnaires et les modes de gestion appliqués sur les différents boisements							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	Association des communes forestières	Autre(s)	ONF CRPF				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028

Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Ce travail de cartographie a été réalisé mais il sera mis à jour régulièrement suivant les nouvelles données disponibles.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Surface forestière sur le territoire déclinée par masse d'eau - Détermination des ensembles/types de boisements et de la surface couverte - Qualité et viabilité des boisements							

Fiche action n°		OS6		Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captage					
Intitulé de l'action (OS6_2_1)		Acheter des zones forestières							
But (OS6_2)		Maîtrise des pratiques et des usages							
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / disposition 16				Type d'action			Niveau d'effet attendu		
				☐ Etude ☐ Travaux	☒ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☐ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Suite à la concertation, il a été demandé au SABV de travailler davantage sur le volet forestier pour la préservation de la ressource et notamment dans les zones de captages. L'acquisition de parcelles boisées dans les périmètres des captages permettrait de mieux préserver la ressource et d'avoir une gestion compatible. Au sein du CTMA bassin de la Briance, 8 captages à enjeux (curatif, préventif, prospectif) sont identifiés. Parmi eux 4 sont concernés par la présence de milieux forestiers. Une mauvaise gestion forestière peut causer diverses conséquences sur la qualité de l'eau comme l'enrichissement en aluminium initialement dans le sol et qui se voit devenir soluble par l'acidification du sol, ou encore, l'augmentation de la teneur en nitrate dans l'eau. La maîtrise foncière permet le contrôle des usages et des pratiques de gestion mise en place, et donc de limiter ces effets. Sur des secteurs à enjeux prioritaire, le syndicat, les gestionnaires AEP et certaines collectivités, pourront acquérir des parcelles forestières.							
Objectif général		- Acheter des parcelles boisées en zones de captages pour préserver la ressource en eau - Mettre en place des pratiques de gestion forestière adaptée et respectueuse de l'environnement - Agir directement sur la qualité de l'eau en appliquant une gestion adaptée							
Priorités		ME Priorité 1 : ME Priorité 2 : Briance amont ME Priorité 3 : Roselle, Ligoure, Breuilh							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CEN N-A LM Syndicats d'eau potable Département 87 URCOFOR	Autre(s)	aides directes : communes et EPCI Gestionnaires AEP				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
Acquisition de parcelles boisées en zones de captages		coût moyen : 4500€/ha		2023	2024	2025	2026	2027	2028
							0 €	Briance amont (7 ha) 31 500 €	Briance aval / Roselle (4 ha) 18 000 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		49 500 €		0 €	0 €	0 €	0 €	31 500 €	18 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'acquisition sera faite sur les parcelles forestières ayant un enjeu pour l'eau et le captage. Une cohérence devra exister entre les acquisitions et les pratiques de gestion mises en place. La typologie de boisement devra être bénéfique à la qualité de l'eau (attention aux résineux). 20ha en priorités en zones de captages sont identifiés.							
Taux d'aides possibles							☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		24 750 €		
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne		30%	TAUX MAXI 80%		14 850 €		
		EUROPE / AAP					39 600 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi		<u>Indicateurs :</u> - Surface forestière acquise et typologie - Qualité de l'eau et absence des molécules polluantes - Qualité des boisements et des pratiques de gestion des boisements		<u>Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) :</u> - Surface forestière acquise		<u>Objectifs :</u> - 11 ha acquis			

Fiche action n°		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captages						
Intitulé de l'action (OS6_2_2)		Accompagner les usagers (moyens et outils)							
But (OS6_2)		Maîtrise des pratiques et des usages							
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16			Type d'action				Niveau d'effet attendu		
			☒ Etude		☐ Zones humides		☒ Action structurante		
			☐ Travaux		☐ Analyse / suivi		☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		La thématique forestière n'était pas très développée par le syndicat jusqu'ici, mais le lien eau et forêt était évidememnt connu. La prise en compte de la dynamique forestière et le rapport avec l'eau est primordiale pour gérer et préserver au mieux la ressource. La première entrée consiste à accompagner les propriétaires sur les zones de captage en eau potable pour une gestion de leurs parcelles forestières adaptée et non impactante sur la qualité de l'eau et le ruissellement.							
Objectif général		- avoir une gestion des zones forestières plus respectueuses de la ressource en eau - adapter les pratiques de gestion des zones boisées aux problématiques sur les périmètres de captages - limiter les problématiques et les pollutions liées à la gestion forestière							
Priorités		ME Priorité 1 : ME Priorité 2 : Briançonnais ME Priorité 3 : Roselle, Ligou et Breuilh							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR Millevaches CEN N-A Opérateurs forestiers?	Autre(s)	Gestionnaires AEP prestataires potentiels : Opérateurs forestiers			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
		Document gestion durable (840€/DGD)					0 €	Briançonnais 10 080 €	Roselle 10 080 €
		Animation CRPF					Briançonnais 34 000 €	Briançonnais / aval 34 000 €	Roselle 34 000 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		122 160 €		0 €	0 €	0 €	34 000 €	44 080 €	44 080 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		La rencontre des propriétaires forestiers sera accompagnée de diagnostics et de documents de gestion définis par l'opérateur forestier. Le syndicat et les gestionnaires d'eau potable seront en soutien et apporteront leurs connaissances afin d'obtenir une gestion pertinente favorable à la qualité de l'eau du captage.							
Taux d'aides possibles							☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50 à 60%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	71 280 €			
		Conseil Régional N-A		20%		24 432 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%				
Evaluation / Indicateurs de suivi		<u>Indicateurs :</u> - nombre de documents de gestion réalisés et surface concernée - nombre contacts avec des propriétaires forestiers			<u>Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) :</u> - nombre de documents de gestion réalisés et surface concernée		<u>Objectifs :</u> - 50 contacts - 12 Documents de gestion durable		

Fiche action n°		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage						
Intitulé de l'action (OS6_2_3)		Proposer des modalités d'exploitation compatibles avec les ressources en eau et la biodiversité							
But (OS6_2)		Maîtrise des pratiques et des usages							
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
			☐ Etude ☒ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		De nombreuses parcelles en bords de cours d'eau ont des plantations d'essences peu ou pas adaptées à des milieux humides (souvent des résineux). Lors de la concertation, il a été proposé que le SABV travaille en collaboration avec des gestionnaires ou opérateurs forestiers pour réaliser des travaux de désenrésinement. Les milieux forestiers ont un réel impact sur le paysage dans lequel ils s'inscrivent. En effet, ils abritent une biodiversité forte et influent sur la dynamique de l'eau de surface et souterraine. Une mauvaise gestion ou la présence d'espèces non adéquates ont des conséquences non négligeables sur la qualité de l'eau et des milieux associés. L'enrichissement en matière organique et l'acidification des sols sont des résultants qui affectent la qualité de l'eau. Ceci peut se traduir par un enrichissement en aluminium ou en nitrate très important, qui peut, à terme rendre l'eau impropre à la consommation. Les espèces d'arbre de type "résineux" induisent les conséquences énoncées précédemment, et dans le cas où ils sont situés en bord de cours d'eau, le système racinaire n'est pas le plus favorable au maintien des berges. Par ailleurs des pratiques de gestion non raisonnées peuvent conduire à une destructuration du sol ainsi que sa mise à nue et donc favorise le ruissellement de l'eau. Ceci peut se traduire par des événements de coulée de boue ou encore des zones de débordements des rivières en aval notamment lors de fortes précipitations et la présence d'embaclés sur le cours d'eau. Éléments observés sur le territoire par le syndicat, certains partenaires et de nombreux élus locaux. Maîtriser les usages et les pratiques permettraient de limiter voir d'éviter ce type d'événements.							
Objectif général		- Développer des pratiques de gestion forestières pertinentes favorables à la qualité de l'eau - Mettre en place une gestion durable des ensembles forestiers							
Priorités		ME Priorité 1 : ME Priorité 2 : Briance amont ME Priorité 3 : Roselle, Ligoure et Breuilh							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR CEN N-A LM CRPF	Autre(s)	Gestionnaires AEP Opérateurs forestiers			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux de désenrésinement		coût moyen 3 000€/ha						Briance amont : 3ha 9 000 €	Roselle : 6 ha 18 000 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		27 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €	18 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les plans de gestion devront répondre à un diagnostic et orienter une gestion à long terme de la zone forestière concernée. Une attention particulière sera à accorder aux parcelles incluses (ou attenantes) à un périmètre rapproché d'un captage en eau potable.							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		13 500 €		
		Conseil Régional N-A		20%			5 400 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne		25%	6 750 €				
		EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%		21 600 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - surface désenrésinée - nombre de captages bénéficiaires			Objectifs : - 9 ha de travaux forestiers (désenrésinement)				

Fiche action n°		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage						
Intitulé de l'action (OS6_3_1)		Sensibiliser les acteurs de la filière Sensibiliser les collectivités							
But (OS6_3)		Sensibiliser et communiquer							
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Les milieux forestiers se retrouvent dans divers contextes paysagers et hydrologiques. Ce type de milieu couvre près de XXX km² de territoire sur le CTMA bassin de la Brianche. Plusieurs organismes et groupements forestiers sont présents sur ce territoire. Les essences d'arbres et leurs gestions sont parfois inadaptées. La dynamique forestière et plus particulièrement de coupe s'est accrue ces dernières années à cause de la demande de bois et la pénurie connue par la France récemment. Cette thématique est encore méconnue du grand public et souvent certains propriétaires et/ou gestionnaires manquent de connaissance à propos de la gestion particulière qui y est associée. Par ailleurs, la relation avec les ressources naturelles et le contexte paysager dans lequel s'incère le boisement est souvent difficile à appréhender. La nécessité d'apporter des éléments en faveur de la compréhension de ces milieux particuliers, de leur dynamique et leur gestion est réelle. Ceci est d'autant plus important sur les zones de captages en eau potable en fonction. Des guides et documents d'information existent afin d'orienter et sensibiliser les propriétaires sur les pratiques à mettre en place et la dynamique du milieu.							
Objectif général		- Construire des outils de communication et de sensibilisation à destination des acteurs et propriétaires forestiers - Organiser des journée de formation et de sensibilisation à thème pour le grand public et l'ensemble des acteurs et proriétaires impliqués dans la gestion forestière							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR Millevaches	Autre(s)	Opérateurs forestiers				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
outil de communication à envisager 'lien OS10		---		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Une communication et des éléments de sensibilisation devront être adaptés à différents types de public. Un lien avec les organismes gestionnaires et les documents/guides existants devra être fait							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de journée d'information organisée - Nombre d'outils de communication créés							

Fiche action n°		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage						
Intitulé de l'action (OS6_4_1)		Faire connaître et respecter la réglementation							
But (OS6_4)		Utiliser la réglementation							
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		La réglementation associée à l'eau et aux milieux forestiers est parfois méconnue. Il est important que les acteurs directement liés à la gestion de parcelle forestière aient connaissance de cette réglementation et l'appliquent. Celle-ci est évolutive, les instances de l'état et les organismes animateurs de territoires doivent être réactifs face à ces modifications afin de s'assurer que les connaissances de chacun des acteurs soient à jour.							
Objectif général		- Porter à connaissance la réglementation aux propriétaires et aux gestionnaires de parcelles forestières dans un contexte général et spécifique à l'eau potable. - Rappeler les obligations qui les incombent.							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne PNR Millevaches Opérateurs forestiers	Autre(s)	Gestionnaires AEP DDT87				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées		---							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'ensemble des actions engagées dans le cadre de l'OS6 va permettre une meilleure coordination des différents acteurs sur le terrain et donc de fait, une meilleure diffusion de l'information, qu'elle concerne les bonnes pratiques mais également la réglementation.							
Taux d'aides possibles							☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre de dossiers de demande de travaux pour du franchissement de cours d'eau							

Fiche action n°		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage						
Intitulé de l'action (OS6_4_2)		Tendre vers plus de chartes forestières (et/ou règlements de boisements)							
But (OS6_4)		Utiliser la réglementation							
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Travaux		☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi ☒ Animation		☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Dans une démarche de cohérence et de bonne gestion des milieux forestiers, il est nécessaire de définir ou de convenir d'une stratégie forestière sur le territoire et en particulier sur les aires associées aux captages en eaux potables. Il existe à ce jour divers documents réglementaires et de prescriptions de gestion qui cadrent les actions sur les milieux forestiers. Au sein du parc naturel régional couvrant une partie du territoire du syndicat, la charte forestière est en révision pour aboutir à une nouvelle dès 2023. Il sera important de prendre en compte également le code de l'environnement, le règlement forestier, le statut juridique de "régime forestier", les plans d'aménagements forestiers et toutes autres réglementations s'appliquant sur les boisements et les pratiques de gestion. Une cohérence dans la démarche de gestion des boisements, en accord avec les différents éléments cités précédemment, portée conjointement par les syndicats (de rivière et d'eau potables), les élus, les propriétaires forestiers et les partenaires compétents, favorisera un maintien à long terme de ces milieux, de leur qualité et réduira le cas échéant certains effets négatifs (ex: acidification du sol et libération d'Al du sol).							
Objectif général		- Mettre en place une stratégie de gestion des milieux forestiers partagée de tous, en adéquation avec les différents éléments de cadrage et réglementaire							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR Opérateurs forestiers Association des communes forestières		Autre(s)	Gestionnaires AEP			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation		---							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		La zone de déploiement de la démarche s'orientera en priorité sur les périmètres d'aires d'alimentation de captage en eau potable et des ilots forestiers associés.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Construction d'une réseau d'acteur - Nombre de dossiers forestiers et suivis du respect des documents de cadrage							

Fiche action n°		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels						
Intitulé de l'action (OS7_1_1)		Gérer et restaurer raisonnablement la ripisylve et les embâcles							
But (OS7_1)		Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau							
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées / disposition 46		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Animation			☒ Action structurante				
		☒ Travaux ☐ Analyse / suivi			☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		La restauration de plusieurs cours d'eau du bassin de la Briance a été réalisée : le Blanzou, la Petite Briance, la Breuilh, la Ligoure, la Roselle et la Briance aval, la Briance amont, le ru du Theil... Une veille est menée de manière générale sur les tronçons à risque d'inondation (PPRI) pour la gestion des embâcles et un arbre de décision a été mis en œuvre pour déterminer le caractère urgent et les enjeux associés à ces embâcles et ainsi l'intervention ou non du SABV selon chaque cas. Plusieurs affluents ont été diagnostiqués en 2021 et une intervention sur ces cours d'eau est nécessaire pour restaurer l'écoulement de l'eau et le transport sédimentaire en limitant le risque inondation. Sur d'autres secteurs, des plantations d'essences locales seront nécessaires pour renforcer les corridors écologiques de l'étude trames verte et bleue mais aussi pour le maintien des berges et la qualité de l'eau (température notamment).							
Objectif général		- Restaurer les écoulements naturels - Assurer le transport sédimentaire - Limiter le risque d'inondation							
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure (ruisseau du Theil) et Briance amont (Grande Briance) ME Priorité 2 : Roselle (Roselle amont) ME Priorité 3 : Breuilh (ruisseau de l'Issaure) et Briance aval (Ruisseau de Gravataud, ruisseau d'Envaud et ruisseau)							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Restauration		restauration de ripisylve : 6000€/km					Jaussonie (3,5 km) Gourre (2,8 km) 37 800 €	Chabrat (3,9 km) Gabi (1,85 km) 34 500 €	Méniéras (4,8 km) 28 800 €
Plantations		plantation de ripisylve : 10 000€/km 1 suivi : 2 250€							plantation 1 km + clôtures + 1 suivi 20 250 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		121 350 €					37 800 €	34 500 €	49 050 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Restauration de ripisylve : ces interventions sont réalisées par des entreprises spécialisées. Seuls les tronçons avec des embâcles ayant un impact fort sur les écoulements seront traités (embâcles gênants ou situés proche d'ouvrages) ou si il y a un enjeu lié au risque d'inondation. Plantation de ripisylve : quelques secteurs ont été repérés et méritent des plantations pour le maintien des berges ou la gestion de la température de l'eau. Ces linéaires devront correspondre aux zones identifiées dans l'étude trames verte et bleue comme étant des corridors à renforcer.							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		40%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	48 540 €			
		Conseil Régional N-A		20%		24 270 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne		20%		24 270 €			
		EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%	97 080 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Linéaire de cours d'eau restauré - Linéaire de ripisylve planté			Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : -linéaire de cours d'eau restauré (ripisylve) - linéaire de ripisylve régénéré		Objectifs : - 16,8 km de ripisylve restaurés - 1 km de ripisylve planté		

Fiche action n°		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels					
Intitulé de l'action (OS7_1_2)		Aménager localement les lits mineurs des rivières						
But (OS7_1)		Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau						
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Animation ☒ Travaux ☐ Analyse / suivi			☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Pendant les phases de terrain, il a été constaté des disfonctionnement sur certains tronçons de cours d'eau du bassin de la Briance, l'état des berges et du lit mineur doivent bénéficier d'aménagements "légers" pour préserver ou protéger des écoulements et des habitats diversifiés et fonctionnels. Des aménagements peuvent être proposés pour améliorer l'état du lit mineur et diversifier les écoulements (épis déflecteurs, recharges granulométriques...), ou encore consolider les berges avec des techniques de génie végétal (fascines, plantations,...) .						
Objectif général		- Restaurer ou améliorer les écoulements naturels - Permettre une diversification des habitats aquatiques						
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure (ruisseau du Theil) et Briance amont (Grande Briance) ME Priorité 2 : Roselle (Roselle amont) ME Priorité 3 : Breuilh (ruisseau de l'Issaure) et Briance aval (Ruisseau de Gravataud, ruisseau d'Envaud et ruisseau)						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	FDAAPPMA 87 (2e partie du CTMA)	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lien avec la fiche OS 7.1.1		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le montant de ce type de travaux est inclus dans la fiche OS7.1.1. Ces travaux sont souvent dans le même type de marché public et visent le même type d'entreprise spécialisée dans la végétation rivulaire et les aménagements en génie végétal. Les actions de restauration morphologique seront engagées en privilégiant des méthodes douces (ex : génie végétal).						
Taux d'aides possibles					☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / Indicateurs de suivi		-Nombre d'aménagements réalisés -Linéaire de cours d'eau aménagé						

Fiche action		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels						
Intitulé de l'action (OS7_1_3)		Favoriser la mise en œuvre de champ d'expansion de crue							
But (OS7_1)		Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau							
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées / disposition 42		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☒ Travaux ☒ Zones humides ☐ Analyse / suivi ☐ Animation				☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		En lien avec le volet PI de la GEMAPI, une étude a été menée par le SABV (en collaboration avec Charente Eaux), elle met en évidence des secteurs plus sensibles à l'érosion des sols et identifie des zones d'accumulation des eaux grâce à un travail de cartographie et à une enquête auprès des communes. Le zonage "inondation et ruissellement" de la stratégie de l'EPAGE indique des masses d'eau avec un enjeu fort de ce risque d'inondation : ce zonage tient compte de l'étude mais aussi des zonages existants PPRI ou AZI. Des champs d'expansion de crue doivent être maintenus et/ou restaurés pour limiter les risques d'inondation dans les zones à enjeux (habitations, services, ouvrages...). La mise en œuvre de ces champs d'expansion de crues passe en premier lieu par des acquisitions et/ou la gestion des parcelles ciblées ; et ensuite par des travaux de restauration si nécessaire.							
Objectif général		-Limiter le risque d'inondation -Permettre une gestion adaptée de zones dédiées aux crues							
Priorités		Priorité 1 : Briance aval, Ligoure, Roselle (enjeu fort zonage "inondation et ruissellement") Priorité 2 : Briance amont et Breuilh							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CEN N-A LM	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
En lien avec les fiches actions OS3.1.1 et OS3.1.3 : Acquisition de zones humides et travaux de restauration		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le chiffrage pour cette action est prévu dans les fiches actions OS3.1.1 et OS3.1.3							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		-Surface de zone d'expansion de crue achetée - Surface de zone d'expansion de crue restaurée ou fonctionnelle							

Fiche action n°		OS7		Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels												
Intitulé de l'action (OS7_1_4)		Restaurer les ruisseaux recalibrés														
But (OS7_1)		Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau														
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu											
		☒ Etude ☐ Zones humides ☒ Travaux ☐ Analyse / suivi ☐ Animation			☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement											
Situation actuelle		Sur plusieurs cours d'eau du bassin de la Briance, il a été constaté des tronçons de cours d'eau modifiés (perchés, levades, pas dans leurs talwegs d'origine, incisés...) provoquant parfois des ruptures dans les continuités écologiques (sédimentaire, piscicole et même parfois hydraulique). Dans ce type de cas une renaturation de ces tronçons de cours d'eau est pertinente pour retrouver une vie aquatique préservée.														
Objectif général		- Restaurer les écoulements naturels - Assurer les continuités écologiques - Permettre une diversification des habitats aquatiques														
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure (ruisseau du Theil) et Briance amont (Grande Briance) ME Priorité 2 : Roselle (Roselle amont) ME Priorité 3 : Breuilh (ruisseau de l'Issaure) et Briance aval (Ruisseau de Gravataud, ruisseau d'Envaud et ruisseau)														
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV LM		Partenaire(s) signataire(s)		CEN N-A		Autre(s)		DDT 87 OFB						
Détails financiers des actions																
Descriptions des actions			Coût unitaire TTC (€)		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
étude pour renaturation (SABV)																
travaux de renaturation (SABV)											35 000 €					
Coût total estimatif pour les 6 ans			35 000 €								35 000 €					
Conditions de mise en œuvre de l'action			Ce type de projets sera étudié au cas par cas en évaluant l'impact et les possibilités de renaturation des tronçons de cours d'eau concernés. Des techniques de génie végétal, de réméandrage, de recharges granulométriques et de terrassement de berges pourront être proposées. Les actions de restauration seront engagées en privilégiant des méthodes douces (ex : génie végétal).													
Taux d'aides possibles										☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA						
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50%		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		17 500 €								
		Conseil Régional N-A		20%				7 000 €								
		Conseil Départemental Haute-Vienne														
		EUROPE / AAP				TAUX MAXI 80%										
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Linéaire de cours d'eau restauré (renaturé)			Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - linéaire de cours d'eau restauré				Objectifs : - 0,35 km de cours d'eau restauré							

Fiche action n°		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels						
Intitulé de l'action (OS7_2_1)		Informer et rappeler aux riverains des droits et devoirs							
But (OS7_2)		Sensibiliser et communiquer							
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation				☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les cours d'eau du bassin de la Briance sont des cours d'eau non domaniaux, les propriétaires des parcelles riveraines sont donc propriétaires de la berge et du lit jusqu'à la moitié de la largeur du cours d'eau. Il n'est pas rare de constater que la réglementation (article L.215-14 du code de l'environnement) liée à l'entretien des berges et des cours d'eau n'est pas connue et/ou pas ou peu appliquée par les propriétaires riverains concernés. Les techniciens du SABV sont fréquemment appelés à faire des courriers de rappels des règles et des conseils pour la gestion de la ripisylve notamment. C'est dans cette idée, que le SABV va poursuivre ce travail d'information des réglementations auprès des propriétaires.							
Objectif général		- informer et rappeler les réglementations - faire connaître la réglementation - conseiller les propriétaires							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Charente Eaux				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (OS 11 et OS 10.1.7)		---							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Il s'agira d'écrire et/ou rencontrer les propriétaires pour les informer et les conseiller sur la gestion de la ripisylve et l'entretien des cours d'eau et des berges. Il pourra également être organisé quelques réunions d'information à ce sujet. Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes) : le conseil.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de contacts pour informer à ce sujet							

Fiche action n°		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels						
Intitulé de l'action (OS7_2_2)		Faire respecter la réglementation en la matière							
But (OS7_2)		Sensibiliser et communiquer							
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées			Type d'action				Niveau d'effet attendu		
			☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation		☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Le Code de l'environnement est souvent mal connu du grand public et les usagers ne connaissent pas leurs droits ni leurs devoirs concernant les milieux aquatiques et la ressource en eau. Le SABV peut le conseiller mais n'a pas de rôle de "Police de l'environnement" mais peut orienter vers les structures compétentes (OFB, DDT). Une note de cadrage annexée aux documents du CTMA explique l'articulation entre les structures administratives et le SABV.							
Objectif général		- Conseiller et informer le plus grand nombre sur la réglementation - Orienter vers les structures compétentes							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	DDT 87 OFB				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (OS 11)		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de contacts pour informer à ce sujet - Nombre de dossiers de déclarations de travaux réalisés à la demande d'un propriétaire							

Fiche action n°		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS8_1_1)		Animer les comités de pilotage						
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La liste des membres du COPIL figure dans le document du CTMA. Le comité de pilotage permet de présenter les actions à venir et les bilans mais aussi de valider et prendre les décisions adaptées pour le territoire.						
Objectif général		- Informer les acteurs et élus du territoire - Faire décider et valider les membres du COPIL						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV et tous les maitres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
animation : fiche action OS11.1.1		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les Comités de pilotage seront animés par le SABV (porteur du CTMA). Ces réunions seront organisées tous les ans en fin d'année : la programmation réalisée sur l'année en cours sera présentée ainsi que les perspectives de l'année suivante. Cette action n'a pas de financement réservé puisque l'animation de ces comités de pilotage est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de COPIL réalisés - Nombre de participants						

Fiche action n°		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS8_1_2)		Animer les comités techniques						
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les comités techniques regroupent les maîtres d'ouvrages et les partenaires, signataires ou non, du CTMA. Ces réunions techniques sont des moments d'échanges et de travail sur des questions de terrain en lien direct avec la programmation en cours. Certains sujets, questions ou problématiques pourront être débattus lors de ces COTECH pour ensuite être présentés pour validation en COPIL.						
Objectif général		- Informer et échanger avec les maîtres d'ouvrages et/ou les partenaires - Travailler sur des sujets techniques et opérationnels						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV et tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)	Tous les partenaires			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation : fiche action OS11.1.1		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les Comités techniques seront animés par le SABV (porteur du CTMA). Ces réunions seront organisées dès que nécessaire plusieurs fois dans l'année. Cette action n'a pas de financement réservé puisque l'animation de ces comités techniques est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de Cotech réalisés						

Fiche action n°		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS8_1_3)		Mettre en place une conférence des partenaires financiers et réglementaires						
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Une commission "règlement et financement" a déjà pu être mise en place à 2 reprises avant le lancement de ce CTMA. Elle réunit les structures administratives et les partenaires financiers et permet ainsi de répondre uniquement à des questionnements en lien avec la réglementation et les financements. La note de cadrage annexée au CTMA a été présentée et travaillée au sein de cette commission. Elle permet de formaliser les liens entre les différentes structures concernées.						
Objectif général		- Echanger sur des sujets spécifiques liés à la réglementation et aux financements concernant la gestion de l'eau - Assurer une coordination auprès des partenaires financiers et administratifs pour les partenaires techniques						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB LM	Autre(s)	AELB Région N-A CD 87 DDT 87 DREAL N-A			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
lien avec la fiche action OS11.1.1		----						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de Commissions réalisées						

Fiche action n°		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS8_1_4)		Mettre en place une instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques						
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Dans la majorité des cas, un maximum d'acteurs de l'eau sont impliqués dans les projets et les réunions en lien avec le CTMA. Mais lors de la concertation, les acteurs économiques et touristiques ont demandé à y être davantage conviés. Il est donc nécessaire de réaliser des réunions d'information permettant au plus grand nombre d'avoir les éléments concernant les actions portées dans ce CTMA.						
Objectif général		- Mettre en place une concertation plus ouverte avec des acteurs "nouveaux" - Faire en sorte que toutes les structures puissent être représentées						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)	Tous les partenaires			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
réunion d'informations tous les 2 ans		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Il sera organisé des réunions d'information permettant à diverses structures de participer et d'être informées des actions menées via le CTMA. Cette fiche action n'a pas de montant spécifique puisqu'elle est en lien avec les fiches actions de l'OS 11.						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / Indicateurs de suivi		-Nombre de réunions organisées -Nombre de participants						

Fiche action n°		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS8_1_5)		Réfléchir à la mise en place d'un comité scientifique local multithématique							
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques							
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude	☐ Zones humides	☒ Animation	☐ Action structurante	☐ Action d'accompagnement			
		☐ Travaux	☐ Analyse / suivi						
Situation actuelle		Suite aux ateliers de concertation et à la prise en compte des nouvelles pressions sur la ressource en eau, la programmation de ce CTMA comporte des actions nouvelles comme la prise en compte des captages AEP par exemple. De plus, il est indispensable de renforcer l'évaluation du gain écologique obtenu sur les cours d'eau suite à la mise en oeuvre des actions et cela passe par des suivis scientifiques adaptés (suivis faunistiques et floristiques, ...). A l'instar du programme Sources en action, la création d'une commission scientifique locale permettrait de réserver des temps de présentation et d'échanges sur les différentes thématiques abordées et plus précisément sur les projets scientifiques qui y sont rattachés.							
Objectif général		- Définir et affiner des besoins concernant l'acquisition des connaissances - Echanger et partager les retours d'expériences des différentes structures concernant les actions expérimentales prévues au CTMA - Mettre en place des suivis adaptés au territoire et partager les résultats							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV et tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)	Tous les partenaires			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
lien avec la fiche action OS11.1.1		---							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'organisation et la composition de ces Comités scientifiques sont à construire. Ils seraient animés par le SABV (porteur du CTMA) et rassembleraient différentes structures partenaires suivant les thématiques à aborder. A titre d'exemple, une réunion de travail pourrait être proposée aux structures naturalistes afin de définir des critères de biodiversité à ajouter lors des diagnostics plans d'eau permettant d'orienter les aménagements à proposer. Cette action n'a pas de financement réservé puisque l'animation de ces comités scientifiques est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.							
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de Commissions réalisées							

Fiche action n°		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS8_2_1)		Participer ou proposer des conférences GEMAPI aux intercommunalités							
But (OS8_2)		Conserver un lien de proximité							
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude	☐ Zones humides	☒ Animation		☐ Action structurante	☐ Action d'accompagnement		
		☐ Travaux	☐ Analyse / suivi						
Situation actuelle		Cette action fait référence à la conférence GEMAPI mise en place par la Communauté de Communes Charente Limousine. Cette conférence annuelle, organisée par l'EPCI, rassemble les syndicats à compétence GEMAPI de son territoire pour une présentation des actions réalisées sur l'année et les perspectives pour l'année suivante. Elle permet aux élus d'avoir une vision complète des actions engagées sur le territoire de l'EPCI et qui plus est financées par la taxe GEMAPI. C'est également un temps d'échanges entre l'EPCI et les syndicats GEMAPI afin de faire ressortir des problématiques nouvelles et faire émerger de nouveaux projets.							
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les élus aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	EPCI			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
lien avec les fiches action OS10.1.1 et OS11.1.1		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		A l'instar de la conférence GEMAPI de la Communauté de Communes Charente Limousine, cette conférence pourrait être proposée aux 10 autres EPCI du territoire de l'EPAGE. Cette action n'a pas de financement réservé puisque la participation à ces réunions est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de conférences auxquelles le SABV participe							

Fiche action n°		OS8		Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau											
Intitulé de l'action (OS8_2_2)		Mettre en place une journée locale de la ressource en eau avec les élus communaux													
But (OS8_2)		Conserver un lien de proximité													
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu										
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement										
Situation actuelle		Avec la création de la compétence GEMAPI, les échanges avec les EPCI se sont renforcés, au détriment des contacts avec les élus communaux. Pour palier à cela , les ateliers de concertation mis en place en 2021 pour préparer la stratégie des contrats ont rassemblé les élus communaux intéressés. Une journée de présentation de l'état de la ressource sur le territoire et de partage des enjeux leur a été proposée. De plus, dans le cadre de l'enquête sur les inondations et le ruissellement, toutes les communes du territoire de l'EPAGE ont été rencontrées. Afin de conserver ce lien avec les élus communaux, une rencontre annuelle pourrait leur être proposée.													
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les élus aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions													
Priorités		Tout le territoire													
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)		Communes							
Détails financiers des actions															
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier											
				2023		2024		2025		2026		2027		2028	
lien avec les fiches action OS10.1.1 et OS11.1.1		----													
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le format de ces rencontres est à construire mais il est indispensable afin de conserver du lien avec les communes et les élus locaux. Cette action n'a pas de financement réservé puisque l'organisation de ces temps d'échanges est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.													
Taux d'aides possibles										☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA					
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €									
		Conseil Régional N-A				0 €									
		Conseil Départemental Haute-Vienne													
		EUROPE /AAP		TAUX MAXI 80%		0 €									
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de rencontres organisées - Nombre de participants présents													

Fiche action n°		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques						
Intitulé de l'action (OS9_1_1)		Conserver un réseau d'analyses biologiques dense							
But (OS9_1)		Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques							
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Disposition 2			Type d'action			Niveau d'effet attendu			
			☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Animation			☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle			Pour évaluer l'état du milieu, il est nécessaire de réaliser régulièrement des suivis. Les réseaux nationaux ne donnent pas une image assez fine et juste des réalités de l'état des cours d'eau. En effet, les stations sont en général installées sur le secteur aval des affluents premiers de la Vienne et ne reflètent aucunement l'état des têtes de bassins. De plus, le nombre de points de mesures est nettement insuffisant au regard de la superficie et de la densité de cours d'eau du secteur de la Briance. Un réseau de suivis local a été mis en place pour compléter les réseaux existants (RCO et RCS). Ces suivis réalisés à un pas de temps de 5 ans permettront de définir l'état du milieu et des populations de nombreuses espèces aquatiques bio-indicatrices.						
Objectif général			- suivre et évaluer les réactions du milieu et des espèces - analyser l'impact de certains travaux - mesurer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques						
Priorités			Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	FDPPMA 87 prestataires				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
23 stations de suivis		IBD/I2M2/IPR							6 stations : Ligoure 4 stations : Breuilh 3 stations : Roselle 34 450 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		34 450 €					0 €	0 €	34 450 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Suivi hydrobiologique : sur chaque station seront réalisés les suivis analytiques de type IPR, I2M2 et IBD. Ils seront reconduits tous les 5 ans afin de suivre l'évolution des masses d'eau suite aux actions engagées.							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	17 225 €			
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne		25%		8 613 €			
		EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%				
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - IPR : densité et note IPR - I2M2 : espèces, densité, indice et note I2M2 - IBD : Espèces, densité, indice et note IBD - IBMR : Espèces et note IBMR			Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) : - nombre de stations suivies - nombre d'analyses		Objectifs : - 13 stations suivies - 39 analyses		

Fiche action n°		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques						
Intitulé de l'action (OS9_1_2)		Adapter les analyses physicochimiques aux besoins							
But (OS9_1)		Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques							
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Disposition 2		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☒ Analyse / suivi	☐ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Le suivi d'analyses physicochimiques selon les protocoles issus de la Directive Cadre sur l'Eau nécessite de très nombreux paramètres avec une fréquence importante pour obtenir des résultats satisfaisants. Dans notre secteur, l'interprétation de ces résultats est souvent délicate en raison de la qualité intrinsèque des eaux limousines : matières organiques naturelles, eaux naturellement acides et faiblement minéralisées. Aussi, retenir ces critères dans la caractérisation des masses d'eau de notre territoire est généralement disproportionné au regard de l'efficacité des résultats (rapport coût / bénéfice). Néanmoins, certains paramètres peuvent être utiles dans l'appréhension des phénomènes et des impacts sur les milieux que l'on pourrait chercher à mettre en évidence. Outre un état de l'art bibliographique de recherches similaires, on peut citer par exemple : la température de l'eau et l'oxygène dissous, le paramètre « matières organiques oxydables » dans certaines conditions, la recherche de pesticides et produits médicamenteux, d'éventuels métaux lourds, HAP, PCB).							
Objectif général		- suivre et évaluer les réactions du milieu et des espèces - analyser l'impact de certains travaux - mesurer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	AELB ARS Gestionnaires AEP Gestionnaires assainissement Prestataires : Laboratoire d'analyses, ...				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
		Etude pesticides captages AEP (E2Lim)					85 618 €	59 012 €	53 206 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		197 836 €		0 €	0 €	0 €	85 618 €	59 012 €	53 206 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Des masses d'eau ont déjà été ciblées pour la mise en œuvre de ces analyses dans une étude initiée par le laboratoire E2Lim entre 2023 et 2025 (1er cycle du CTMA) et elles seront réalisées pour répondre à une problématique identifiée.							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	98 918 €					
	Conseil Régional N-A	30%		59 351 €					
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre d'analyses réalisées							

Fiche action n°		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_1_3)		Développer les suivis scientifiques aux recherches, études et travaux conduits						
But (OS9_1)		Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Dispositions 2 et 75		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☒ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☒ Analyse / suivi ☐ Animation				☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		En complément des suivis "classiques" types IBG, IBD ou IPR, il est important de compléter et adapter d'autres suivis. Des suivis Ligero seront mis en place pour évaluer l'impact sur les zones humides.						
Objectif général		- Suivre et évaluer les réactions du milieu et des espèces - Analyser l'impact de certains travaux - Mesurer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV CEN N-A GMHL	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Associations naturalistes			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Protocoles de suivis ZH (Ligero)		Suivis Ligero ZH (CEN)						15 000 €
+								
Etude bilan de l'Accord de Territoire 2023-2028		Etude bilan CTMA						15 000 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		30 000 €				0 €	0 €	30 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'ensemble des suivis proposés dans cette fiche action répond à des travaux spécifiques ou à des contextes particuliers. Les protocoles pédologie, hydrologie et flore seront mis en place pour des suivis d'impact de travaux sur les zones humides et pour des suivis d'impact des sécheresses estivales. En dehors de la fourniture du matériel, ces protocoles seront réalisés en interne.						
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50 à 70%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		18 000 €			
	Conseil Régional N-A	20 à 30%			7 500 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne	20%			3 000 €			
	EUROPE / AAP				TAUX MAXI 80%			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs :		Indicateurs de suivis (obligatoires en gras) :		Objectifs :		
		-Résultats des suivis		- Nombre de stations suivies - Résultats des suivis		- 2 suivis Ligero - 1 étude bilan		

Fiche action n°		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_1_4)		Réfléchir à la mise en place de dispositifs spécifiques d'appréciation des réserves de quantités d'eau						
But (OS9_1)		Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Dispositions 2, 25, 26 et 27		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☒ Analyse / suivi ☐ Animation				☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Actuellement, les stations hydrométriques (DREAL) peuvent indiquer des hauteurs d'eau et des débits et peuvent prévenir quand les niveaux d'eau montent (alerte en cas de crue sur Vigicrue). Il existe 10 stations en fonctionnement et 7 stations arrêtées sur le périmètre de l'EPAGE dont 1 sur la Briance. La base de données ADES, portail d'accès aux données sur les eaux souterraines. Elle met à disposition 293 réseaux déclarés contenant 78.448 points d'eau comportant 4.682 piézomètres et 75.311 qualitomètres. Il existe 7 stations piézométriques sans suivi qualité sur le périmètre EPAGE. Le site ONDE présente les données de l'observatoire national des étiages. Ces données sont les observations visuelles réalisées par les agents départementaux de l'OFB pendant la période estivale sur l'écoulement des cours d'eau. Il existe une dizaine de stations sur le périmètre EPAGE. Le site « Vigicrue » nous renseigne sur les risques de crue des cours d'eau. Sur le périmètre de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, il existe 7 stations de mesures des débits et d'alerte. En revanche, hormis le réseau ONDE, il n'y a aucun système d'alerte ou de prévention en cas d'étiage (voire assec du cours d'eau). Il est proposé de mettre en place des échelles limnimétriques avec des indicateurs visuels permettant de définir les niveaux bas des eaux des cours d'eau (à partir d'un certain seuil calculé, il faudrait réfléchir et proposer à adapter les prélèvements en eau par exemple). Cette action fait suite à l'étude HMUC et aux demandes faites lors de la concertation, elle répond à la pression "hydrologie".						
Objectif général		- Mettre en œuvre un dispositif visuel permettant d'apprécier les niveaux d'eau et d'alerter la population - Utiliser l'ensemble des outils d'information pour alerter et sensibiliser la population sur les périodes de manques d'eau						
Priorités		ME Priorité 1 : Ligoure, Breuilh ME Priorité 2 : Roselle et Briance amont ME Priorité 3 : Briance aval						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	BRGM E2Lim			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Echelles limnimétriques		3 échelles limnimétriques / stations de débits				Roselle Breuilh Ligoure 20 000 €		
Coût total estimatif pour les 6 ans		20 000 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Des échelles limnimétriques devront être dimensionnées pour pouvoir être des supports visuels des niveaux d'eau (périodes d'étiage). Il est prévu la mise en place de ces échelles limnimétriques sur les masses d'eau de la Ligoure, de la Breuilh et de la Roselle (3 échelles en moyenne par masse d'eau) accompagnées de stations débimétriques.						
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		10 000 €		
		Conseil Régional N-A						
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%				
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre d'échelles limnimétriques installées						

Fiche action n°		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques													
Intitulé de l'action (OS9_2_1)		Mener des études hydromorphologiques sur des rivières pour comprendre le fonctionnement naturel et les impacts														
But (OS9_2)		Conduire des études scientifiques pour répondre aux questions des collectivités et des usagers														
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action				Niveau d'effet attendu										
		☐ Etude ☐ Travaux		☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi		☒ Animation ☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement										
Situation actuelle		Une étude ce type a été réalisée sur le bassin de la Ligoure dans le précédent CTMA. Suite a ce travail, des préconisations d'actions ont été faites et le SABV va donc maintenant devoir mettre en œuvre des actions concrètes (liens avec des fiches actions de travaux notamment celles de l'OS7, de l'OS 1 et de l'OS3) sur le terrain et des suivis (cf. OS9)														
Objectif général		- Améliorer l'état "physique" des cours d'eau - Retrouver des cours d'eau plus fonctionnels														
Priorités		Masse d'eau : Ligoure														
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)				Autre(s)		OFB Prestataires						
Détails financiers des actions																
Descriptions des actions			Coût unitaire TTC (€)		Calendrier											
					2023		2024		2025		2026		2027		2028	
Animation : lien avec les fiches actions de travaux des OS 7, OS3 et OS1			----													
Coût total estimatif pour les 6 ans			0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Il n' y a pas de montant spécifique pour cette fiche action.														
Taux d'aides possibles										☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA						
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne				Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)										
		Conseil Régional N-A														
		Conseil Départemental Haute-Vienne														
		EUROPE / AAP														
						TAUX MAXI 80%										
Evaluation / Indicateurs de suivi																

Fiche action n°		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques						
Intitulé de l'action (OS9_2_2)		Reproduire les études TVB pour accompagner les PLUI des intercommunalités							
But (OS9_2)		Conduire des études scientifiques pour répondre aux questions des collectivités et des usagers							
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées / dispositions 38 et 74		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux ☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Une étude sur les trames vertes et bleues a déjà été réalisée pendant le précédent CTMA. Pour cette nouvelle programmation, il va donc être prévu de mettre en œuvre des actions pour restaurer des continuités écologiques (plantation de haies, travaux sur des ouvrages infranchissables sur cours d'eau...). Cette fiche est donc en lien direct avec la fiche OS1.1.1 (plantations de haies) et les fiches OS4.2.2 (travaux étangs) et OS2.1.3 (travaux continuité ouvrages).							
Objectif général		- Restaurer les continuités écologiques en utilisant l'étude TVB existante - Renforcer les secteurs à enjeux en lien avec l'étude TVB et le zonage biodiversité							
Priorités		Tout le territoire du CTMA selon le zonage "biodiversité"							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	EPCI Associations naturalistes Prestataires				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation liée aux fiches actions OS1.1. + OS 4.2.2 + OS 2.1.3		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Pas de montant prévu pour cette fiche action puisqu'elle fait le lien avec les 3 fiches citées précédemment.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_3_1)		Informier les différents acteurs des résultats obtenus						
But (OS9_3)		Sensibiliser et communiquer						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Disposition 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude	☐ Zones humides	☒ Animation	☐ Action structurante			
		☐ Travaux	☐ Analyse / suivi		☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Avec les nouvelles thématiques abordées dans le cadre du CTMA et le besoin de renforcer l'évaluation du gain écologique obtenu sur les cours d'eau suite à la mise en oeuvre des actions de nombreux suivis sont programmés. Afin de partager les résultats, il est proposé dans la fiche OS8.1.5 de mettre en place un comité scientifique local multithématique, sur le modèle du comité scientifique de Sources en Action. Les informations seront également diffusées via les actions de communication décrites dans l'OS10.						
Objectif général		- Définir et affiner des besoins concernant l'acquisition des connaissances - Echanger et partager les retours d'expériences des différentes structures concernant les actions expérimentales prévues au CTMA - Mettre en place des suivis adaptés au territoire et partager les résultats						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV et tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)	Tous les partenaires			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
lien avec la fiche action OS11.1.1 pour l'animation, OS10 pour les outils de communication et l'OS8.1.5 pour l'organisation		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		La communication autour des résultats obtenus pourra prendre plusieurs formes : rencontre thématique, comités scientifiques, diffusion d'articles sur le webdocumentaire, kakémonos, ... L'étude bilan viendra synthétiser l'ensemble des résultats.						
Taux d'aides possibles							☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- réalisation d'outils de diffusion de l'information						

Fiche action n°		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS10_1_1)		Informer et sensibiliser les élu(e)s							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Différents supports de communication ont été déployés lors du précédent CTMA : flyers, lettres d'infos, réunions publiques, articles dans la presse locale et les bulletins municipaux, ... autant d'outils qui vont être reconduits ou alimentés. Pour une meilleure organisation, un plan de communication a été réalisé au sein du SABV. Il va permettre dans un 1er temps une meilleure lisibilité des supports disponibles et des échéances à tenir pour une communication régulière suivant les différents médias utilisés et les différents publics. De plus, une stratégie d'animation a également été rédigée afin de renforcer les liens entre les animations proposées sur le territoire et les actions du CTMA. L'objectif est de proposer, suivant l'avancée des actions, de nouveaux outils. Ils pourront être développés, suivant les besoins des différents maîtres d'ouvrages, toujours dans un souci de valoriser les actions entreprises sur le territoire du Contrat.							
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser les élus aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrage	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
Le chiffrage des opérations de sensibilisation et des outils de communication sont valables pour tous les publics visés par l'OS10.1 (de OS10.1.1 à OS10.1.8)		Coût unitaire TTC (€)		2023	2024	2025	2026	2027	2028
		Sensibilisation (animation / poste)					13 000 €	14 000 €	14 000 €
		Outils de communication					9 000 €	8 000 €	8 000 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		66 000 €		0 €	0 €	0 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les élus, les outils de communication pourront avoir plusieurs formes : formations, expositions à faire circuler dans les mairies, réunions publiques thématiques, ...							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		39 600 €				
	Conseil Régional N-A	0 à 20%			5 000 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%						
	EUROPE / AAP								
Evaluation / Indicateurs de suivi		- type et nombre d'outils de communication créés							

Fiche action n°		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS10_1_2)		Informer et sensibiliser les collègues des collectivités							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Depuis la mise en place de la GEMAPI, les échanges avec les communautés de communes du territoire se sont renforcés, à la fois avec les élus mais également avec les agents. Il est nécessaire de faire connaître et partager nos missions afin de tisser des liens et créer de la transversalité dans nos projets respectifs. Une meilleure cohérence permettra aussi d'avoir une meilleure lisibilité des actions menées sur le terrain et in fine une meilleure compréhension pour le grand public.							
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser les agents des collectivités aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)	OIEAU				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		----		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les collègues des collectivités, l'information et la sensibilisation passera par des réunions de travail ou des temps d'échanges sur des thématiques particulières (Prévention des inondation, PCAEt, Agenda 21, TVB, ...) et autour de projets communs.							
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS10		Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau				
Intitulé de l'action (OS10_1_3)		Informer et sensibiliser le grand public						
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Zones humides ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les actions de communication évoquées dans la fiche OS10.1.1 répondent en 1er lieu au grand public. De plus, les ateliers de concertation réalisés en 2020 ont mis en avant une attente forte de la part de nos élus et partenaires pour renforcer le rôle du SABV dans la communication auprès du grand public, et notamment sur la fragilité de la ressource en eau. Pour cela, le SABV va s'efforcer au cours de ce contrat à redoubler d'effort pour communiquer sur l'ensemble des actions entreprises sur les bassins et faire du lien avec le gain écologique attendu.						
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser le grand public aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrage	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		----						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		En complément des différents supports cités précédemment, il est prévu de poursuivre le déploiement de manifestations organisées à l'échelle nationale (JMZH, fête des mares, fête de la biodiversité, ...) ou encore des campagnes de sensibilisation comme "La mer commence ici" (signalétique dans les rues à côté des bouches d'égout). Les différentes manifestations pourront être relayées dans les publications des structures impliquées dans le CTMA.						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action n°		OS10		Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_1_4)		Informer et sensibiliser le monde associatif							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Le monde associatif est très riche et le SABV travaille déjà en partenariat étroit avec les associations concernées par la préservation des milieux aquatiques. Suivant les différents projets il peut être pertinent d'aller à la rencontre d'autres associations locales pour les impliquer et faciliter l'appropriation des actions sur les territoires.							
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser le monde associatif aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrage	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les acteurs du monde associatif, l'information et la sensibilisation passera par des temps d'échanges sur des thématiques particulières pour favoriser les discussions autour de projets communs : associations sportives (canoë kayak, randonnée, ...), associations de sauvegarde du petit patrimoine (lavoirs, mares, ...), ...							
Taux d'aides possibles								☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS10		Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_1_5)		Informier et sensibiliser les publics scolaires							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		De nombreuses animations sont réalisées dans les écoles, notamment grâce au bus itinérant qui permet de de proposer des supports adaptés aux différents publics et différents niveaux. De plus, depuis la création des Aires Terrestres Educatives, plusieurs écoles ont sollicité le SABV et des projets ont été réalisés.							
Objectif général		- Informer, faire connaitre et sensibiliser les publics scolaires aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour le public scolaire, l'information et la sensibilisation passera par la reprise des animations proposées depuis plusieurs années et recensées dans un catalogue d'animations scolaires, édité pour faciliter le choix des enseignants.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE /AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS10_1_6)		Informers les partenaires institutionnels							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Les partenaires institutionnels ont été associés aux ateliers de concertation et aux différentes étapes de constructions des programmes d'actions. Afin de formaliser le partenariat avec le SABV et de se fixer un cadre de travail commun, une note de cadrage a été proposée aux services de l'Etat. L'objectif est d'afficher une démarche partagée et des enjeux communs, mais également d'engager des actions communes sur des bassins versants ciblés.							
Objectif général		- Informer, faire connaître nos actions aux partenaires institutionnels - Améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		---							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les partenaires institutionnels, l'information passera par des réunions de travail (COFIL, COTECH, ...) ou des temps d'échanges sur des projets spécifiques particuliers (projets de continuité écologique, DLE, animation agricole, ...).							
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau				
Intitulé de l'action (OS10_1_7)		Informer et sensibiliser les parties prenantes					
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous					
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		L'ensemble des projets réalisés dans le cadre du CTMA est basé sur le volontariat. Leur mise en œuvre passe donc obligatoirement par une information et une sensibilisation des parties prenantes, et notamment des propriétaires concernés ou encore des usagers comme les exploitants agricoles. De part son implication sur son territoire et son expérience, le SABV est aujourd'hui un interlocuteur reconnu et privilégié pour les propriétaires.					
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser les parties prenantes aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions					
Priorités		Tout le territoire du CTMA					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)			
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC		Calendrier			
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		---					
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les parties prenantes, l'information et la sensibilisation passera par des réunions publiques et/ou par des rendez vous individuels suivant l'avancée des projets. De plus, des guides ou plaquettes d'information comme celles réalisées par Charente Eaux seront distribuées aux publics ciblés (guide à destination des propriétaires riverains, des propriétaires de moulins, ...).					
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)				
	Conseil Régional N-A						
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%				
	EUROPE / AAP						
Evaluation / Indicateurs de suivi							

Fiche action n°		OS10		Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_1_8)		Informier et sensibiliser les touristes							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66, 76 et 82		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Le territoire du CTMA est attractif pour les vacanciers en recherche d'un tourisme vert et de sport nature. Il est donc important de valoriser les actions entreprises pour préserver les milieux et de les faire connaître aussi aux personnes de passage. Cela passe entre autres par les animations proposées ou par les sentiers d'interprétation et ceux sont en projet.							
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser les touristes aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		---							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les touristes, l'information et la sensibilisation passera par l'aménagements de sentiers d'interprétation, par les sorties animées réalisées avec les partenaires et ouvertes à tous, ...							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_2_1)		Reprendre le site internet de la collectivité						
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude	☐ Zones humides			☐ Action structurante		
		☐ Travaux	☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le site internet du SABV a été mis à jour en début d'année 2021. Il est alimenté régulièrement afin de faire connaître les actualités du territoire. Il permet à tout un chacun d'aller chercher des informations suivant ses besoins ou envie. Il est en constante évolution suivant les données à faire partager et permettra de valoriser les actions engagées dans le cadre du CTMA par l'ensemble des maîtres d'ouvrage.						
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser tous les publics aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la valorisation des actions opérationnelles Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		---						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le site internet sera alimenté par les agents du SABV afin d'en faire un outil de valorisation des actions du CTMA.						
Taux d'aides possibles					☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP							
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action n°		OS10		Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_2_2)		Alimenter et communiquer sur le webdocumentaire							
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude☐ Zones humides☒ Animation ☐ Travaux☐ Analyse / suivi☐ Action structurante☐ Action d'accompagnement							
Situation actuelle		Le webdocumentaire, réalisé lors du précédent CTMA Vienne médiane et affluents pour communiquer sur l'effacement du site phare du Gué Giraud, est un support évolutif. Il pourra lui aussi être complété par de nouvelles vidéos des actions réalisées par l'ensemble des maîtres d'ouvrages et des partenaires même sur le CTMA du bassin de la Briance.							
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser tous les publics aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire du CTMA (et même de l'EPAGE)							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les mîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la valorisation des actions opérationnelles Chiffrage global dans la fiche action OS10.1.1		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Comme le site internet, le webdocumentaire sera alimenté par les agents du SABV afin d'en faire un outil de valorisation des actions du CTMA. Il n'y a donc pas de chiffrage spécifique pour cette fiche action.							
Taux d'aides possibles								☐ Financement CTMA☐ Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)						
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%						
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS10		Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_2_3)		Définir la charte graphique du syndicat et des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques							
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude☐ Zones humides☒ Animation ☐ Travaux☐ Analyse / suivi☐ Action structurante☐ Action d'accompagnement							
Situation actuelle		La charte graphique du syndicat et des CTMA a été mise en œuvre début 2022. Elle sera utilisée sur l'ensemble des documents produits par le SABV et sur le site internet du SABV.							
Objectif général		- Faciliter l'identification du SABV							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
Pas de chiffrage : action réalisée		---		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Action déjà réalisée							
Taux d'aides possibles								☐ Financement CTMA☐ Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne			TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP								
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS10		Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_2_4)		Poursuivre la réalisation d'un réseau de sentiers d'interprétation comme supports de sensibilisation							
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☒ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Sur le territoire du CTMA du bassin de la Briance, il est possible qu'une réflexion autour d'un projet avec la commune du Vigen soit engagée pour la création d'un sentier d'interprétation autour d'une zone humide communale. La réflexion est en cours mais aucun projet n'est réellement validé.							
Objectif général		- Informer, faire connaître et sensibiliser tous les publics aux actions entreprises dans le CTMA - Améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire du CTMA (selon projets)							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Communes? EPCI?				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lien avec les fiches actions : Animation (OS11) et Outils de communication OS10.1.1		---							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Pas de montant prévu pour le moment dans cette fiche action, le stade du projet n'est pas assez avancé pour pouvoir l'intégrer (dans tous les cas ces travaux sont financés hors CTMA).							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A								
	Conseil Départemental Haute-Vienne			TAUX MAXI 80%					
	EUROPE / AAP								
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS10		Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_2_5)		Développer de nouveaux concepts d'animation, de sensibilisation							
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation			☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		L'évolution des politiques publiques en termes de prise en charge des compétences territoriales nécessite une approche globalisée des enjeux de la gestion des milieux aquatiques et des eaux pluviales. Cette compréhension permet aux élus d'élargir également les réflexions à destination des différents usages de l'eau. Les démarches territoriales engagées nécessitent en effet des éléments de connaissance permettant les concertations entre les différents acteurs.							
Objectif général		-Sensibiliser avec des nouveaux outils - Appréhender les explications différemment							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)		OIEAU?	
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		2023		2024		Calendrier	
				2025		2026		2027	
Animation / Communication (autres fiches actions de l'OS10 + fiches actions de l'OS11)		----							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €		0 €		0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'enveloppe pour cette fiche action est intégrée dans les fiches liées à l'animation (OS11 et autres fiches actions de l'OS10).							
Taux d'aides possibles								☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_1_1)		Financer les missions d'animation et de coordination (au SABV)						
But (OS11_1)		Coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :			Type d'action			Niveau d'effet attendu		
			☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Un premier CTMA sur ce bassin de la Briance a été exécuté entre 2016 et 2020. Entre 2021 et 2022, un bilan et une concertation a été menée, et par la suite, un nouveau programme d'actions a été proposé. Plusieurs agents du SABV et de LM travaillent à l'animation et à la coordination de ce CTMA						
Objectif général		- Animer et mettre en oeuvre le programme d'actions du CTMA - Coordonner les différents acteurs impliqués dans le CTMA						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Postes coordination / animation		Coordination SABV (1,05 ETP)				121 700 €	122 900 €	124 300 €
		Animation SABV (1,1 ETP)						
		Animation LM (0,2 ETP)				12 379 €	14 424 €	16 878 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		412 581 €	0 €	0 €	0 €	134 079 €	137 324 €	141 178 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA.						
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	247 549 €				
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action n°	OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau							
Intitulé de l'action (OS11_1_2)	Financer les missions support (secrétariat et comptabilité)								
But (OS11_1)	Coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques								
Liens SDAGE :		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
Liens SAGE Vienne :		☐ Etude☐ Zones humides☒ Animation ☐ Travaux☐ Analyse / suivi				☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle	Le poste pour le volet administratif du SABV est mutualisé pour les deux CTMA Vienne médiane (0,5 ETP) et bassin de la Briance (0,5 ETP).								
Objectif général	-Assurer le suivi du CTMA pour le volet secrétariat et comptabilité								
Priorités	Tout le territoire du CTMA								
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Poste administratif - secrétariat - comptabilité		0,5 ETP					22 700 €	23 200 €	23 600 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		69 500 €		0 €	0 €	0 €	22 700 €	23 200 €	23 600 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA.							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		60%		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		41 700 €	
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP				TAUX MAXI 80%			
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_1_3)		Recruter un chargé de mission sigiste mutualisé et mettre en place une base de données partagée (OCARHY)						
But (OS11_1)		Coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu		
		☐ Etude ☐ Travaux	☐ Zones humides ☐ Analyse / suivi	☒ Animation	☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Un chargé de mission sigiste (géomaticien) a été recruté en janvier 2022 par le SABV. Ce poste est mutualisé sur les deux CTMA Vienne médiane (0,5 ETP) et bassin de la Briance (0,5 ETP). Il permettra également de mettre à disposition les compétences du chargé de mission auprès des différents EPCI adhérents au SABV.						
Objectif général		- Mettre en place ou utiliser des outils SIG pour améliorer les bases de données - Permettre une meilleure utilisation des données SIG - Améliorer la qualité des outils et les rendre plus efficaces						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Charente Eaux			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Poste SIG		0,5 ETP				25 100 €	25 600 €	26 100 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		76 800 €	0 €	0 €	0 €	25 100 €	25 600 €	26 100 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA.						
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		46 080 €			
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / indicateurs de suivi								

Fiche action n°		OS11		Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_1_4)		Réfléchir au recrutement d'un chargé de communication							
But (OS11_1)		Coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques							
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :		Type d'action				Niveau d'effet attendu			
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation				☐ Action structurante ☐ Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le SABV dispose d'un site internet et communique également sur les réseaux sociaux et dans la presse locale. Les différents supports de communication, sont, dans la majorité des cas créés en interne. Il serait intéressant qu'un poste de chargé de communication puisse faire ce travail qui demande beaucoup de temps. Un service civique a déjà pu travailler sur ces sujets et le SABV pense en prendre un de nouveau pour 2023.							
Objectif général		-Mieux communiquer sur les actions du CTMA							
Priorités		Tout le territoire du CTMA (et même de l'EPAGE)							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV		Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
		---		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette fiche action ne propose pas de montant puisqu'il s'agit d'une réflexion dans un premier temps.							
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS11_2_1)		Développer et financer le réseau d'animation agricole							
But (OS11_2)		Développer une animation autour des zones humides							
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		☐ Etude ☐ Zones humides ☒ Animation			☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Les exploitants agricoles sont des interlocuteurs privilégiés lorsque des actions sont réalisées sur le territoire en faveur des milieux et de la ressource en eau. Du fait de leur activité professionnelle et de la relation directe avec les milieux, il est nécessaire de créer du lien et d'accompagner ces acteurs. Notre travail de concertation, de rencontre, d'animation territoriale passée et actuelle ainsi que les retours d'expérience de nos actions ont permis de construire un réseau entre les différents organismes et acteurs liés à la thématique agricole conséquent. Pour optimiser la relation entre le monde agricole et le syndicat, il est nécessaire d'entretenir et accroître le réseau d'acteurs professionnels. Le syndicat a identifié des partenaires et des opérateurs agricoles avec lesquels il travaille conjointement afin de répondre dans un même temps aux enjeux associés à la ressource en eau et aux milieux naturels mais également aux besoins des exploitants agricoles. Les questions agricoles en zones humides ont une part importantes dans ce CTMA. L'animation de ces opérations auprès des agriculteurs est							
Objectif général		- Animer les actions agricoles du CTMA pour accompagner au mieux les agriculteurs - Développer un réseau sur cette thématique agricole en lien avec l'eau							
Priorités		Tout le territoire du CTMA							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation agricole + Animation ZH		1,1 ETP					62 100 €	62 800 €	64 000 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		188 900 €		0 €	0 €	0 €	62 100 €	62 800 €	64 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA. Construire un réseau d'acteurs agricoles et les impliquer dans la démarche du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne en les sollicitant lors de concertations, de rencontres techniques et en développant le partenariat : coordination. Maintenir un lien par une communication fluide et la réalisation de rencontres multiples. Effectuer de journées et rencontres communes avec les exploitants agricoles							
Taux d'aides possibles						☒ Financement CTMA ☐ Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		60%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	113 340 €			
		Conseil Régional N-A							
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		EUROPE / AAP			TAUX MAXI 80%				
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action n°		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_2_2)		Financer l'animation des RZH						
But (OS11_2)		Développer une animation autour des zones humides						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :		Type d'action					Niveau d'effet attendu	
		☐ Etude ☐ Zones humides ☐ Travaux ☐ Analyse / suivi ☒ Animation					☒ Action structurante ☐ Action d'accompagnement	
Situation actuelle		Le CEN N-A anime le Réseau Zones Humides qui consiste à conseiller et informer les propriétaires/gestionnaires, organiser des réunions d'échange ou chantier participatifs sur des zones humides. 15 nouveaux adhérents ont été intégrés à ce réseau sur le territoire du bassin de la Briance dans le 1er CTMA (entre 2016 et 2020). Le CEN N-A met également en place différentes actions dans ce CTMA avec toutes pour objectif de préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités (liens avec les fiches actions 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2). Cette mission d'animation zones humides recouvre aussi la participation aux réunions organisées par le SABV. Elle couvre aussi les échanges avec les autres maîtres d'ouvrage du CTMA. Enfin, pour le CEN N-A, cette mission d'animation englobe les démarches foncières et suivis de sites en maitrise foncière ou d'usage (échanges avec les propriétaires, organisation et suivi de travaux...).						
Objectif général		- Animer le RZH pour conseiller au plus juste les propriétaires de zones humides - Animer les actions visant à préserver et restaurer les zones humides - Accompagner et conseiller les gestionnaires de zones humides - Informer, sensibiliser et communiquer avec différents publics - Assurer la gestion des sites en maitrise foncière ou d'usage CEN						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	CEN N-A	Partenaire(s) signataire(s)	LM	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation CEN N-A		0,6 ETP (financé hors CTMA)						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA. Le CEN N-A communique pour chercher des adhérents. Les propriétaires, exploitants ou communes, par leur adhésion aux différents réseaux, peuvent obtenir une visite technique de terrain, voire des documents de gestion pour les accompagner dans la gestion de leur milieu. Le CEN-NA, mènera l'animation qui conduira à la réalisation des plans de gestion. Le CEN N-A contacte des propriétaires de zones humides pour leur proposer la gestion de leur terrain et mets en oeuvre les actions de gestion. Il organise sur ces sites des visites ou chantiers bénévoles. Pour LM l'animation zones humides est inscrites dans l'OS11.1.						
Taux d'aides possibles						☐ Financement CTMA ☒ Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
	Conseil Régional N-A							
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%					
Evaluation / Indicateurs de suivi	- surface en maitrise d'usage CEN - nombre d'adhérent au RZH - surface en adhésion au RZH							